



euro | guidance



Les pratiques d'orientation en France



Publication du réseau
Euroguidance France



Le système de l'orientation s'appuie sur différentes réformes qui visent à accompagner activement toutes les personnes, jeunes et adultes, dans leurs projets scolaires et professionnels, à fluidifier et à sécuriser leurs parcours et d'éventuels changements d'emploi ou d'activité au cours de leur vie professionnelle.

En France, l'État définit au niveau national la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements scolaires et supérieurs et s'inscrit dans une dynamique territoriale via le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) pour les autres usagers. Cette articulation a pour objectif d'accompagner tous les citoyens pour qu'ils puissent obtenir un conseil, une information ou une solution adaptée aux transitions professionnelles. Les services d'orientation sont des maillons essentiels dans les systèmes d'éducation et de formation.

Ils permettent à tous les individus de prendre connaissance des opportunités qui leur sont offertes.

Dans un contexte socio-économique mouvant, l'acquisition de la compétence à s'orienter tout au long de la vie et l'utilisation du numérique et de ces possibilités offertes sont essentielles pour une orientation de qualité en phase avec son temps.

Cette brochure, réalisée par le réseau Euroguidance, a pour objectif de présenter différentes initiatives existantes en France. En cohérence avec les objectifs de la stratégie Europe 2020, elles concernent la réduction du décrochage scolaire, l'augmentation du nombre d'étudiants dans le supérieur, l'augmentation du taux d'emploi ou bien encore celles liées à la lutte contre l'exclusion sociale.

Illustrée par de nombreux exemples et par des témoignages, cette brochure vous apportera, j'en suis certaine, un éclairage pertinent sur les actions et les pratiques actuelles liées à l'orientation.

Bonne lecture à tous.

Laure Coudret-Laut

Directrice de l'Agence Erasmus+ France / Education Formation



Sommaire

Introduction	6
S'orienter tout au long de la vie	9
Développer la compétence à s'orienter	10
Prévenir le décrochage scolaire	18
Favoriser la réussite et les transitions entre les cycles scolaires	21
Accompagner l'évolution professionnelle	28
Utiliser le numérique pour faciliter l'orientation	37
Présentation du réseau Euroguidance France	54

Le contexte de l'orientation tout au long de la vie en France

A lors qu'elle exerçait la présidence française du Conseil de l'Union européenne, la France a fortement contribué à l'élaboration et l'adoption de la résolution du 21 novembre 2008, visant à « mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie ». Malgré quelques réminiscences d'une dichotomie entre orientation initiale et orientation continue, la France a renforcé et développé les stratégies d'orientation et de formation professionnelles tout au long de la vie depuis cette date.

⋮ *« L'État définit, au niveau national, la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements scolaires et les établissements d'enseignement supérieur » et « la Région coordonne les actions des autres organismes participant au Service public régional de l'orientation ».*

UN SERVICE PUBLIC DE L'ORIENTATION

En 2009, une loi a initié une stratégie nationale de « service public de l'orientation », avec notamment la mise en place d'un service dématérialisé afin de faciliter l'accès à une information qualifiée sur un outil numérique.

En parallèle, les Régions, collectivités territoriales, se sont appuyées sur le principe d'une approche globale orientation-formation-insertion de l'individu, pour revendiquer l'exercice de la compétence « orientation ». Une loi de 2014 répond à cette demande et crée un « Service public régional de l'orientation » dans chaque région et donne ainsi une approche territorialisée de la coordination des actions des principaux opérateurs de l'orientation.

DE NOMBREUX OPÉRATEURS

Cette coordination est plus que nécessaire du fait du grand nombre d'organismes existants, près de 9 000 répertoriés. Ces structures d'information, d'orientation et de conseil se dissocient notamment selon les groupes cibles, les types de services offerts, le statut des institutions ou encore l'origine de leur financement. Très souvent elles sont organisées en réseau au niveau national, avec des implantations territoriales allant parfois jusqu'au bassin de vie ou au bassin d'emploi.

RENFORCER L'AUTONOMIE DES BÉNÉFICIAIRES

Les réformes de l'éducation et la formation professionnelles impulsées en 2013 et 2014 modifient en partie le système de l'orientation. Elles ambitionnent de renforcer l'autonomie de chacun dans ses choix d'orientation. Les opérateurs nationaux et régionaux travaillent ensemble pour garantir à tous, jeunes ou adultes, en activité ou à la recherche d'un emploi, une offre de services cohérente et homogène sur l'ensemble du territoire.

Cette offre de services repose sur un large éventail d'outils et de prestations dont les plus innovants font l'objet d'une présentation dans cet ouvrage consacré aux pratiques d'orientation tout au long de la vie en France.

LE SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO)

La loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale a prévu l'organisation d'un Service public régional de l'orientation, qui répond aux attentes des usagers tout en prenant compte du développement économique des territoires. Les rôles respectifs de l'Etat et des régions en matière d'orientation y sont clairement établis.



Les objectifs

- Mieux articuler les différents réseaux de l'orientation et de l'emploi pour assurer une meilleure cohérence de service aux usagers, de l'école à l'emploi, et tout au long de la vie professionnelle.
- Renforcer la compétence des régions en matière de formation professionnelle et d'apprentissage et les doter de nouvelles missions en matière d'orientation et de prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans diplôme ni qualification.



Le public

Un droit pour tous et toutes

Le Service public régional de l'orientation tout au long de la vie garantit à tous l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération ainsi qu'à des services de conseil et d'accompagnement en orientation. Le SPRO a pour mission de répondre aux besoins de chaque citoyen et s'appuie sur les principes suivants :

- L'orientation est un droit pour tous.
- Ce droit s'exerce tout au long de la vie.
- Il suppose accueil et information, conseil et accompagnement.

La prise en charge des décrocheurs scolaires est également spécifiée par l'accord-cadre national du 28 novembre 2014. L'objectif ? Garantir à chaque jeune sorti de formation initiale sans qualification professionnelle le droit à une durée complémentaire de formation qualifiante.



L'organisation

→ Chaque région est chargée d'animer, d'organiser et de coordonner sur son territoire les actions des acteurs et partenaires, qui concourent au Service public régional de l'orientation. Organisées en réseau, ces structures ont pour mission d'assurer ensemble ce service. Elles regroupent certains acteurs du conseil en évolution professionnelle, Centres d'Information et d'Orientation (CIO), Information jeunesse (CRIJ, BIJ, PIJ), Services Communs Universitaires d'Information et d'Orientation (SCUIO), Centres d'Aide à la Décision des chambres de métiers (CAD-CMA), Points A des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), organismes paritaires agréés au titre du congé individuel de formation (Opacif). Le SPRO comprend également des points relais conseils en VAE.

L'ensemble de ces acteurs articulent leur offre de service avec les acteurs du conseil en évolution professionnelle : Pôle emploi, Cap emploi, missions locales, Association pour l'emploi des cadres (Apec), Organisme Paritaire Agréé au titre du Congé Individuel de Formation (Opacif).

→ S'ils conservent leurs rattachements administratifs et hiérarchiques, leurs spécificités statutaires, leurs missions et leurs conditions d'exercice, les organismes membres du SPRO mutualisent leurs compétences et leurs ressources, afin de répondre plus efficacement au demandeur en assurant la continuité de sa prise en charge et de son suivi.

Textes officiels

- Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie.
- Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.
- Loi du 5 mars 2014, relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.
- Accord-cadre national du 28 novembre 2014 relatif à la mise en œuvre du SPRO et à la prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle.

#1

S'orienter
tout au
long de
sa vie →

Développer la compétence à s'orienter



LE PARCOURS AVENIR DE LA 6^{ÈME} À LA TERMINALE

Préparer chaque élève à construire progressivement son orientation et à découvrir le monde économique et social... tels sont les objectifs du parcours Avenir, mis en place au collège et au lycée, en partenariat avec les acteurs du monde économique, social et professionnel.



Le contexte

Face à l'évolution permanente du monde du travail, chaque élève doit acquérir des connaissances et des compétences lui permettant de se familiariser avec la dynamique de son environnement socio-économique et de se projeter dans la société. Pour répondre à ces enjeux majeurs, le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ont notamment mis en place le parcours Avenir.

Conformément au contexte européen qui recommande aux états membres de « favoriser l'acquisition de la capacité à s'orienter tout au long de la vie », le gouvernement français s'est donc engagé à former chaque élève afin qu'il puisse préparer son insertion professionnelle et gérer les transitions auxquelles il sera confronté. Cet engagement vise également la diversification des parcours d'orientation des filles et des garçons, ainsi que la mixité des filières de formation et des métiers.

Inscrit dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 et généralisé à tous les établissements scolaires du second degré à la rentrée 2015, le parcours Avenir fait partie des quatre parcours définis par la loi : parcours Educatif de santé, parcours d'Education artistique et culturelle et parcours Citoyen.



Les objectifs

→ La découverte du monde économique et professionnel

Le parcours Avenir se fonde sur l'acquisition de compétences et de connaissances relatives au monde économique, social et professionnel.

→ Le sens de l'engagement et l'esprit de l'initiative

Il permet à chaque élève de repérer, d'anticiper et de participer aux évolutions, de développer son niveau de qualification et de connaissances, et éventuellement de réorienter son projet professionnel tout au long de sa vie.

→ L'élaboration d'un projet d'orientation scolaire et professionnelle

Basé sur une démarche d'orientation active et personnalisée, il propose des outils d'information visant à développer chez chaque élève ses capacités réflexives et sa compétence à s'orienter tout au long de sa scolarité secondaire. Il encourage également le questionnement face aux stéréotypes sociaux et sexués qui enferment souvent garçons et filles dans des choix prédéterminés.



Le public

Le parcours Avenir s'adresse à tous les élèves, de l'entrée au collège jusqu'à la sortie du lycée général, technologique ou professionnel.



L'organisation

→ Placé sous la responsabilité du chef d'établissement, le parcours Avenir mobilise l'ensemble de l'équipe éducative (enseignants, conseiller principal d'éducation, référent école entreprise, parents...) en lien avec les partenaires du monde économique, social et professionnel. Il bénéficie également de l'appui des corps d'inspection et des professionnels de l'orientation (directeurs de centre d'information et d'orientation,

conseillers d'orientation psychologues...).

→ Cette approche collaborative dans la conception du parcours Avenir et l'élaboration de projets transdisciplinaires favorise le dialogue au sein de la communauté éducative, faisant de l'orientation un objet de travail commun.

→ Inscrit dans le cadre du socle commun de connaissances et des programmes du collège et du lycée, le parcours Avenir s'ancre dans tous les enseignements disciplinaires.



Le contenu

→ Le parcours Avenir se décline en programme d'actions, réparti sur les sept années d'enseignement secondaire et intégré au projet d'établissement. Ces actions s'ancrent dans toutes les disciplines et s'appuient sur des temps forts **collectifs** (journée de découverte du monde professionnel, forum élèves, semaine Ecole-Entreprise, semaine de l'Industrie...) et **individuels** (entretiens, orientation active, stages...).

→ Modulables et diversifiées, les actions mises en place doivent s'adapter aux besoins spécifiques de chaque élève, notamment ceux en situation de handicap. Ainsi, des séances préparées en amont et faisant l'objet d'une restitution en aval peuvent être proposées : information et présentation des procédures d'orientation et de pré-inscription dans l'enseignement supérieur, ateliers sur les différents choix d'orientation possibles, rencontres avec des professionnels, visites d'entreprises ou encore partenariats avec les acteurs économiques locaux pour des séquences d'observation.



Les ressources

→ Le ministère de l'Éducation nationale propose sur le site pédagogique Eduscol des fiches ressources à destination des enseignants pour les aider à mettre en place le parcours Avenir dans leur enseignement et un guide pour les chefs d'établissement pour les accompagner dans la mise en œuvre du parcours au sein des établissements scolaires.

→ L'Onisep, organisme public sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, mutualise des ressources pédagogiques destinées aux équipes éducatives, et notamment aux enseignants afin d'accompagner leurs classes dans les activités du parcours Avenir. Pour assurer la continuité, le suivi et la trace du parcours Avenir, l'Onisep fournit également le support numérique Folios, alimenté à la fois par l'élève et les professionnels enseignants et éducatifs de l'établissement.



Le financement

Le parcours Avenir et son support Folios sont intégrés à la scolarité et bénéficient des mêmes financements.



« Faire vivre des expériences aux élèves plutôt que de leur expliquer les choses »

Hélène Bernard, conseillère d'orientation psychologue, CIO de Lille

« Dans le lycée où je travaille, le parcours Avenir donne un cadre et formalise nos pratiques autour de l'orientation. Dans un premier temps, il a fallu organiser des réunions avec les différents professionnels de l'établissement pour définir les objectifs de chaque niveau de classe, puis les décliner en actions. L'important est de diversifier les propositions et de faire vivre des expériences aux élèves plutôt que de leur expliquer les choses. Cela leur permet de se les approprier plus facilement et d'en garder une trace. En entretien individuel, j'ai remarqué que leurs questions sont d'emblée plus précises, car ils ont de meilleurs prérequis. Cela fait gagner du temps et on peut amorcer plus rapidement une véritable discussion sur les différentes stratégies pour avancer. »

Textes officiels

- Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013.
- Référentiel du parcours Avenir : Arrêté du 1^{er} juillet 2015, BOEN du n° 28 du 9 juillet 2015.



Pour aller plus loin

- Le site Eduscol : www.eduscol.education.fr
<http://eduscol.education.fr/pid23133/parcours-avenir.html>
- Présentation du support numérique Folios sur le site de l'Onisep : www.onisep.fr



LE PORTEFEUILLE D'EXPÉRIENCES ET DE COMPÉTENCES À L'UNIVERSITÉ (PEC)

Mieux décrire ses expériences, identifier ses compétences et valoriser son parcours de formation et ses expériences, tels sont les objectifs du PEC, qui propose aux étudiants de préparer leur insertion professionnelle au moyen d'un accompagnement et un e-portfolio personnalisés, disponible tout au long de leur cursus.



Le contexte

Les portfolios de compétences se développent de plus en plus dans les établissements d'enseignement supérieur, notamment dans les universités. Parmi ces portfolios, le Portefeuille d'expériences et de compétences (PEC) connaît un succès grandissant. Créé en 2007 et expérimenté par quatre universités pionnières (Grenoble 1, Poitiers, Toulouse 1 et 3), il est aujourd'hui utilisé par trente-cinq universités françaises. Sept cents enseignants ont été formés à cet e-portfolio pour accompagner les étudiants tout au long de leur cursus dans la construction de leur projet d'insertion professionnelle.



Les objectifs

- Valoriser son parcours de formation.
- Décrire ses expériences (personnelles, professionnelles et de formation).
- Identifier les compétences acquises pendant et hors de sa formation, en lien avec la construction d'un projet professionnel.
- Prendre des décisions tout au long de son parcours pour intégrer des filières (généralistes, professionnalisées ou en alternance), rechercher des stages ou trouver un emploi.



Le contenu

- Chaque étudiant dispose d'un livret ressource PEC.
- Ce livret est personnel : il consigne tous les documents qui recensent les compétences de l'étudiant (acquises, validées et actualisées).
 - Ce livret est numérique : il offre toutes les ressources nécessaires à l'étudiant pour préparer son insertion professionnelle.



L'organisation

Des travaux dirigés d'initiation spécifiques sont proposés aux étudiants. Au cours de ces TD, réalisés en petits groupes et en salle informatique, la démarche et le fonctionnement du PEC leur sont expliqués par des accompagnateurs habilités (tuteurs, enseignants-chercheurs, conseillers d'orientation, personnels administratifs...). Ils sont par la suite mis en situation réflexive d'auto-formation pour une utilisation en pleine autonomie.

Le PEC aide à la construction d'un récit de soi et sur soi

Jacques Aubret et **Jean Biarnès**, membres du conseil scientifique du Portefeuille d'Expériences et de Compétences.

Quelle est la spécificité du PEC ?

Les concepteurs du PEC ont, dès l'origine en 2005, conçu un outil « ouvert » capable d'intégrer des contenus d'expériences autres que celles issues de pratiques académiques. Sa spécificité réside dans le développement d'une démarche personnelle orientée vers la production d'un récit « de » soi et « sur » soi, appuyé sur des éléments de preuves. Ces éléments sont susceptibles d'être valorisés comme indicateurs de compétences lors d'un parcours de formation ou d'une insertion professionnelle.

De quelle façon a-t-il été expérimenté ?

Les premières expériences de mise en œuvre se sont déroulées dans les services d'orientation et d'aide à l'insertion des universités. Elles ont fait apparaître l'angoisse des futurs diplômés face au monde du travail et la nécessité de donner du « sens » aux études. La rédaction d'un premier C.V. ou la difficulté à définir un niveau de langues étrangères en sont les premières manifestations. Mais l'application immédiate du PEC (rédiger un CV, préparer un entretien d'embauche) n'est pas l'unique objectif de la démarche. Même si les étudiants des premières années ne comprennent pas immédiatement le bien fondé de construire une réflexion sur leur parcours universitaire et extra-universitaire, le PEC prépare et mémorise leurs expériences dans un dossier numérique. Cela permet de s'adapter le moment venu à des usages ultérieurs.

Qu'est-ce que cette démarche a changé pour les personnels enseignants ?

Le PEC mobilise les établissements d'enseignement supérieur et les personnels enseignants sur des tâches qui ne faisaient pas réellement partie de leurs attributions traditionnelles. En accompagnant l'étudiant dans son parcours de formation jusqu'à l'insertion professionnelle, l'enseignant quitte sa « chaire » et sa discipline pour dialoguer, conseiller, apprendre avec chaque étudiant.



« Cela permet de penser à son avenir plus rapidement »

Un étudiant

« Le PEC pose beaucoup de questions et permet de réfléchir sur soi-même. Il est important de faire le bilan de ce qu'on a appris durant ses années d'études, depuis le bac jusqu'à bac +5. Durant mon cursus, j'ai acquis beaucoup de connaissances et de compétences. Le PEC permet de mieux les identifier pour écrire une lettre de motivation ou se « vendre » lors d'un entretien, par exemple. Je conseille de l'utiliser dès ses premières années d'études. Cela permet de penser à son avenir plus rapidement. »



Pour aller plus loin

→ Le site internet : www.pec-univ.fr



LE PARCOURS RÉUSSIR - UNIVERSITÉ DE LYON 1

Pour lutter contre le taux d'échec important des étudiants de première année, l'université de Lyon a mis en place deux cursus spécifiques. Au programme : une remise à niveau scientifique, un accompagnement méthodologique et un temps de réflexion pour choisir son orientation.



Le contexte

En France, la réussite en première année à l'université est seulement d'environ 40 %, toutes filières confondues. Parmi les facteurs expliquant ce chiffre, on peut invoquer un niveau scolaire de base insuffisant, des méthodes de travail non adaptées à l'enseignement supérieur ou encore un manque de motivation lié à une orientation mal définie.

Pour lutter contre cet échec précoce dans l'enseignement supérieur, l'université de Lyon 1 a mis en place le parcours Réussir composé de deux cursus : l'AUP (Année Universitaire Préparatoire) et le SUR (Semestre Universitaire de Réorientation).



Les objectifs

- Développer des compétences transversales.
- Construire un projet de formation.
- Bénéficier d'une remise à niveau scientifique ou découvrir de nouvelles disciplines.



L'organisation

- Ces cursus s'appuient sur une équipe pluridisciplinaire associant des enseignants du second degré et du supérieur et des spécialistes de l'orientation.
- Les groupes de travail sont réduits, avec un contrôle de type continu et une assiduité obligatoire.

L'AUP : ANNÉE UNIVERSITAIRE PRÉPARATOIRE



Le public

Les élèves de baccalauréats technologiques (et plus marginalement de baccalauréats professionnels), souhaitant suivre un cursus scientifique à l'université mais considérant ne pas maîtriser tous les fondamentaux pour y parvenir. La moitié de l'effectif est recrutée selon la procédure classique via le portail de pré inscription dans l'enseignement supérieur Admission postbac tandis que l'autre moitié est constituée au mois de septembre d'étudiants engagés à l'université mais réalisant qu'ils sont déjà en grandes difficultés.



Les objectifs

- Le renforcement des connaissances et des compétences pour atteindre les acquis du bac S.
- L'adaptation des méthodes d'apprentissage à l'enseignement supérieur.
- Le développement de l'autonomie en milieu universitaire.
- La construction d'un projet personnel de poursuite d'études.
- L'optimisation des dossiers d'orientation d'admission en licence, IUT, BTS...



Le contenu

Ce cursus se déroule d'octobre à mai avec un volume d'enseignement annuel de 540 heures par étudiant. Il se compose d'un **enseignement de tronc commun** (mise à niveau des connaissances fondamentales en sciences et en communication, développement des méthodes de travail en groupe et en autonomie, aide à l'orientation et à la construction d'un projet de poursuite d'étude, enseignements en immersion avec les étudiants de licence 1^{ère} année tels que Sport, Culture numérique et PEL2 (UE transversale projet de l'étudiant(e) « Découvrir les réalités professionnelles ») et d'un **enseignement de spécialisation** (unités d'enseignement optionnelles permettant d'appréhender les secteurs technologiques vers lesquels les étudiants désirent s'orienter : SVT, chimie, informatique, mécanique, génie civil).

LE SUR : SEMESTRE UNIVERSITAIRE DE RÉORIENTATION



Le public

→ Les étudiant(e)s ayant commencé des études supérieures à Lyon 1 mais rencontrant des difficultés au semestre d'automne et/ou remettant en cause leur orientation actuelle.



Les objectifs

→ La découverte de la palette des disciplines scientifiques de Lyon 1 (physique, chimie, sciences de la vie, mathématiques, informatique, culture numérique).

→ L'ouverture à des enseignements disciplinaires non scientifiques (management, gestion, droit).

→ L'accompagnement de la réflexion sur le projet de poursuite d'études.



Le contenu

Ce cursus se déroule de février à mai avec un volume d'enseignement annuel de 225 heures par étudiant. Il se compose d'enseignements transversaux, scientifiques et d'ouverture.



« L'AUP permet aux étudiants d'avoir un vrai temps de réflexion »

Sabine Acquier, conseillère d'orientation psychologue au SOIE (Service Orientation Insertion Entreprise), université Lyon 1

« Au-delà de la remise à niveau dans les matières scientifiques, l'AUP permet aux étudiants de construire leur projet d'orientation, d'optimiser leur dossier et d'avoir un vrai temps de réflexion. En entretien individuel, nous travaillons sur leurs compétences, à partir du PEC. L'objectif est de leur permettre d'envisager différentes formations, majoritairement scientifiques, mais aussi dans d'autres domaines, en fonction de l'évolution de leur projet. Cette année, un nouveau partenariat entre le rectorat de Lyon, les universités de Lyon et celle de Saint-Etienne permettra à ces étudiants (et à ceux repérés comme décrocheurs) d'intégrer un BTS en janvier prochain, tout en continuant à être accompagnés. »

3 questions à...

.....

Sophie Cavassila, responsable du programme Réussir à Lyon 1

Quelle est la genèse du programme Réussir ?

Ce projet a été lancé à Lyon 1 en réponse au taux d'échec des bacs technologiques en première année. En 2014-2015, seul 1 étudiant sur 92 inscrits dans les différents portails de l'université et issus d'un bac technologique a réussi à passer en seconde année. L'AUP leur donne la possibilité de réussir un parcours scientifique, grâce à une remise à niveau mais aussi en les préparant au milieu universitaire avec ses exigences de méthode de travail, d'organisation...

Cela permet-il également aux étudiants de mieux s'orienter ?

Un véritable travail sur l'orientation est effectué avec les conseillères d'orientation psychologues du SOIE. Quand ils arrivent, certains étudiants ont un projet bien défini comme intégrer une CPGE, une formation en STAPS, des études de vétérinaire ou encore la PACES. L'AUP n'est pas la garantie qu'ils y parviendront mais elle leur ouvre des possibilités d'études qu'ils n'auraient pas eues à la sortie de leur bac. Certains obtiennent des places dans des filières sélectives comme les BTS ou les DUT, d'autres poursuivent leurs études à l'université dans un parcours de leur choix. Tout n'est pas parfait, une partie des étudiants ne vont pas au bout de leur année scolaire ou ne s'y investissent pas pleinement mais ce dispositif a le mérite de leur donner une chance.

Que requiert ce dispositif en termes d'organisation ?

Il exige un important travail de coordination au niveau de l'université, car nous collaborons avec toutes les filières d'enseignement, concernées de la même façon par l'échec et le décrochage des étudiants en première année. Il s'agit donc d'un projet transversal que l'université soutient en allouant les crédits nécessaires à son bon fonctionnement.

.....



Pour aller plus loin

- Sur le parcours Réussir : <http://reussirlyon1.univ-lyon1.fr>
- Sur la procédure Admission postbac : www.admission-postbac.fr

Prévenir le décrochage scolaire



LA MISSION DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE (MLDS)

Répartie en structures locales, la MLDS mène à la fois des actions de prévention et de prise en charge des élèves en décrochage scolaire. En lien direct avec les établissements, elle favorise l'accès au diplôme et à la qualification.



Le contexte

La lutte contre le décrochage fait partie des priorités nationales (objectif : < à 9,5%) et de celles de la « stratégie Europe 2020 ». En 2014, le plan « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire » a mis l'accent sur la persévérance scolaire, la prévention du décrochage et la mobilisation partenariale – notamment avec les pouvoirs publics – sur chaque territoire, à destination des jeunes précocement sortis du système éducatif.

Depuis 2015, le « droit au retour en formation » permet aux jeunes (de 16 à 25 ans) sans diplôme ou qualification professionnelle de solliciter un retour dans le système scolaire.

De façon plus générale, la prévention du décrochage repose également sur la lutte contre l'illettrisme, le harcèlement et l'absentéisme ainsi que sur la réforme de l'enseignement secondaire et sur l'innovation pédagogique. Différentes actions et mesures spécifiques sont ainsi mises en œuvre dans ce sens par l'école.

Les pouvoirs publics ont, par ailleurs, l'obligation de suivre les jeunes de 16 à 18 ans, sans diplôme et sans emploi, afin qu'aucun d'entre eux ne soit laissé hors du système de formation, d'insertion ou d'accompagnement vers l'emploi. C'est ainsi qu'à l'échelle locale ont été créés les réseaux multi-partenariaux FOQUALE, auxquels se rattache la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), service de l'Education nationale.



Les objectifs

- Prévenir le décrochage scolaire.
- Faciliter l'accès au diplôme et à la qualification.
- Contribuer à la sécurisation des parcours de formation.
- Prendre en charge les élèves décrocheurs de plus de 16 ans en vue d'une rescolarisation et/ou d'une qualification.

Ces objectifs rejoignent ceux de l'Éducation nationale, à savoir :

- Prévenir plus efficacement le décrochage afin de diviser par deux le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif d'ici à 2017.
- Faciliter le retour vers l'école des jeunes ayant déjà décroché.



L'organisation

- Les MLDS sont des structures locales, hébergées dans les centres d'information et d'orientation (CIO). Les personnels des MLDS travaillent en direct avec les établissements scolaires, qui doivent assurer le suivi de leurs élèves s'ils quittent le système éducatif sans diplôme. Déclinées à l'échelle de chaque académie (territoire de l'Éducation nationale), les actions des MLDS peuvent prendre des formes et appellations différentes pour mieux s'adapter au contexte scolaire et socio-économique local.
- Les jeunes en décrochage accèdent à ces actions via le signalement des établissements scolaires ou la plate-forme de suivi et d'appui du décrochage (PSAD).
- Intégrés à des groupes de prévention, les professionnels MLDS exercent en priorité une activité de conseil et d'expertise en ingénierie de formation. Ils participent également à l'évaluation des besoins de formation, à l'élaboration de projets spécifiques et à l'accompagnement des jeunes vers les organismes les mieux adaptés, en lien avec les centres d'information et d'orientation (CIO).



Le contenu

Les trois missions de la MLDS sont :

→ Repérer – prévenir

Il s'agit de repérer les élèves de plus de 16 ans manifestant des signes de décrochage scolaire. Chacun d'eux bénéficie d'un entretien de situation et d'un accompagnement vers un retour en formation. Plusieurs actions sur-mesure sont également mises en place ciblant la remotivation des élèves, leur rescolarisation éventuelle ainsi que l'information sur le droit au retour en formation, les activités professionnelles et les entreprises. La MLDS entretient à ce titre des liens avec les services de l'emploi et les entreprises locales.

→ Accueillir – remobiliser

La prise en charge des décrocheurs fait l'objet d'une attention particulière, notamment avec la mise en place de plates-formes spécialisées (PSAD) et d'un système interministériel informatisé d'échange d'informations (SIEI), relié aux données sur l'absentéisme des établissements scolaires. La mission d'accueil et d'accompagnement de ce public est assurée par les centres d'information et d'orientation (CIO), associés au réseau FOQUALE.

→ Former – qualifier

La MLDS implante deux types d'actions en établissement scolaire :

- La préparation à l'entrée en formation (remise à niveau systématique des connaissances, préparation active de l'orientation, immersions en milieu professionnel).
- L'accès à la qualification afin de préparer ou de préparer à nouveau tout ou partie d'un examen.





Le public

Les actions de prévention s'adressent aux élèves de l'enseignement secondaire en difficulté scolaire, sociale, comportementale, démotivés, absentéistes et/ou en situation de rupture. Les actions d'accueil-remobilisation et de formation-qualification s'adressent aux élèves de 16 ans minimum ayant quitté le système scolaire depuis moins d'un an.



Le financement

Si les professionnels MLDS dépendent du ministère de l'Éducation nationale, les actions qu'ils mettent en place peuvent bénéficier de fonds complémentaires diversifiés, notamment européens (FSE) et régionaux.

Quelques chiffres

494 000 JEUNES
de 18 à 24 ans sans diplôme
secondaire restent durablement
en dehors de toute formation.

100 000 JEUNES
quittent chaque année le système
éducatif sans diplôme équivalent
au baccalauréat (EQF niveau 4)
ou à finalité professionnelle.

630 000 €
est l'estimation globale de ce
que coûtera à la France un élève
ayant décroché.



« Je suis déterminé, j'ai changé »

Denys, 20 ans, suit le dispositif « Objectif bac » de la MLDS de Lille.

Après deux échecs au bac et un semestre d'absentéisme, il avait décidé de se représenter en candidat libre. Quelques mois après la rentrée, il a été contacté par une coordinatrice MLDS qui lui a proposé un accompagnement spécifique de deux heures par semaine, en petit groupe. Après une réunion de présentation collective, il a découvert que d'autres jeunes étaient dans la même situation que lui et a décidé d'y participer.

« Les profs sont géniaux, ils nous aident vraiment. On a du travail chez soi mais on ne le fait que si on en a besoin. On n'est plus considérés comme des lycéens, on n'a pas de sanction ni d'évaluation. Cette année, je me suis découvert une passion pour le français alors que je détestais cette matière, d'être obligé de lire des livres... Là, le prof est vraiment intéressant, il s'implique. J'apprends des choses que j'aurais dû comprendre il y a longtemps. Pour moi, c'est comme une première terminale. Le bac, ce n'est pas grand-chose finalement, l'important ce sont les études qu'on fait après. Je suis déterminé, j'ai changé. Je veux devenir kiné et travailler à mon compte. »



Pour aller plus loin

→ Le plan Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire sur www.education.gouv.fr

→ Les décrets Droit au retour en formation sur <https://test.direct.eduscol.education.fr>

→ Les sites Internet Reviens te former <http://revienstformer.gouv.fr> et Ma seconde chance <http://masecondechance.onisep.fr>

Favoriser la réussite et les transitions entre les cycles scolaires



LA SECONDE POP (PROFESSIONNELLE À ORIENTATION PROGRESSIVE)

Cette seconde professionnelle, expérimentée dans plusieurs académies, propose aux élèves un temps d'observation et de réflexion avant de choisir leur spécialité. L'objectif : favoriser une orientation adaptée et lutter contre le décrochage scolaire.



Le contexte

En France, la fin du collège marque une étape importante dans le parcours de l'élève. En fonction de ses aptitudes et de ses aspirations, il choisit alors de suivre une filière générale et technologique s'orientant vers des études supérieures ou une filière professionnelle dans l'optique d'apprendre un métier en passant un bac professionnel en 3 ans.

L'orientation vers cette voie professionnelle est souvent complexe : il s'agit pour l'élève de s'engager dès la sortie du collège dans une filière de formation, souvent très spécialisée, conduisant à un métier qu'il a encore du mal à se représenter. Afin de lutter contre le décrochage scolaire, important dans la voie professionnelle, une attention particulière doit être portée à ces élèves.



Les objectifs

- Affiner sa vision de la formation par une période d'observation active d'un champ professionnel élargi.
- Éviter les fausses représentations et les déconvenues souvent porteuses de démotivation.
- Confirmer le choix définitif de sa spécialité à l'issue d'un temps de découverte et de réflexion.



Le public

Les élèves de troisième générale ou de prépa-pro, de seconde générale et technologique en réorientation, de seconde professionnelle ou de première année de CAP en réorientation, souhaitant suivre une formation professionnelle sans savoir exactement quelle filière choisir.



Le contenu

→ La classe de seconde POP débute par une période de détermination d'une durée de six semaines à un an, selon l'établissement. Les activités de découverte s'organisent essentiellement autour d'activités concrètes, pouvant prendre différentes formes : travaux pratiques spécifiques aux spécialités, projets inter-spécialités...

→ Elle est constituée d'un tronc commun d'enseignement général, correspondant au programme classique de la seconde professionnelle pour le champ considéré. Cet enseignement contribue également à la conduite de projets de découverte professionnelle.

→ À l'issue de cette période de détermination, les élèves sont inscrits dans la spécialité choisie en fonction des capacités d'accueil et de certains critères définis par l'établissement.



Le financement

Ce dispositif est financé sur les fonds propres de chaque académie décidant de s'engager dans cette expérimentation.

Dans notre filière bois, les élèves ont sept semaines pour explorer différents métiers

Monique Faynet, proviseur du lycée professionnel Georges Lamarque (69) qui expérimente une seconde POP en partenariat avec le lycée Cuzin (69) sur les formations de la filière bois.

Pourquoi avoir décidé de se lancer dans cette expérimentation ?

Parce que nous avons observé que les élèves venant du collège ont de plus en plus de mal à se projeter dans une formation et encore moins dans un métier. Ils arrivent de plus en plus jeunes, parfois à l'âge 14 ans et ont du mal à se représenter les professions. Cela entraîne un risque de décrochage scolaire lorsque la formation ne correspond pas à leurs attentes ou qu'ils en ont une représentation erronée.

Face à ce constat, quel est l'intérêt de la seconde POP ?

Elle permet aux élèves de rentrer progressivement dans un secteur professionnel, d'en découvrir les différents métiers, sans pour autant s'y engager trop précocement. Dans notre filière bois, ils ont ainsi sept semaines pour explorer les métiers de l'agencement, de la fabrication et de la construction.

Comment se déroule concrètement cette orientation progressive ?

Tout démarre par une journée d'intégration et une course d'orientation sur le thème des essences de bois ! Les élèves réalisent ensuite des visites d'entreprises et participent à des ateliers du lycée professionnel de ces trois formations. Les enseignants

des matières générales participent également à ce temps de découverte en proposant des travaux à partir de visionnages de films par exemple. Le conseiller d'orientation psychologue les accompagne enfin pour les aider à décider de la formation qu'ils doivent choisir au moment des vacances de la Toussaint.



« La seconde POP permet à l'académie de mieux gérer les flux d'élèves »

Yves Flammier, CSAIO de l'académie de Lyon

« La seconde POP s'inscrit dans la lutte contre le décrochage scolaire, qui reste important dans les premiers mois de la seconde professionnelle. Il s'agit de permettre aux élèves d'explorer différentes formations. Si elles ont chacune leur spécificité, elles recouvrent toutefois des compétences communes. Nous favorisons ici une approche globale de la compétence, en cherchant à repérer les convergences entre les formations, grâce notamment à des projets pluridisciplinaires. Nous travaillons également sur la liaison entre les métiers. Le partenariat avec le DAF-PIC et les IEN-techniques est, à ce titre, très important. Au niveau institutionnel, cette seconde POP permet par ailleurs à l'académie de mieux gérer les flux d'élèves. Dans une même filière professionnelle, une formation peut être très demandée alors que sa voisine ne l'est pas du tout. En créant une seconde commune au départ à ces formations, on laisse aux jeunes la possibilité de découvrir, et éventuellement d'apprécier, une orientation à laquelle ils n'auraient pas forcément pensé. Inscrite comme expérimentation dans la circulaire de rentrée 2015, la seconde POP a été mise en œuvre dans d'autres académies, comme celles de Grenoble et de Versailles. Elles mesurent déjà ses bénéfices en termes d'augmentation du flux dans la voie professionnelle et de baisse du taux de décrochage scolaire. »



LE CONTINUUM BAC-3 / BAC+3

Destiné à assurer une continuité entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, ce dispositif organise, par niveau, un calendrier d'actions préparant et accompagnant les élèves du lycée vers l'université.



Le contexte

La France s'est fixée pour objectif de mener 60 % d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur au lieu des 50 % visés par le traité de Lisbonne à l'horizon 2020. Cela se traduit par la mise en place de commissions académiques des formations post-baccalauréat. Elles travaillent sur la carte des formations et coordonnent les actions des acteurs de l'enseignement supérieur secondaire et supérieur en matière d'orientation et de réorientation.

Parallèlement, une nouvelle architecture du système éducatif a émergé : d'abord les écoles élémentaires et secondaires, avec un socle commun de connaissances et de compétences (du premier degré jusqu'à la fin du collège) puis un deuxième tronçon bac-3 / bac +3 qui englobe le second cycle du secondaire (lycée) et le premier cycle du supérieur (niveau licence). Dans ce contexte, le baccalauréat (premier grade de l'enseignement supérieur) n'est plus une fin en soi mais un diplôme intermédiaire, et le lycée l'aboutissement du secondaire. Le principe est d'assurer, la continuité des enseignements et d'affirmer la notion de spécialisation progressive des études dans le supérieur.

La loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche prévoit que chaque lycée public conclut une convention avec un ou plusieurs établissements publics de l'enseignement supérieur dans l'objectif de faciliter les passerelles entre formations au bénéfice des étudiants en réorientation, mais aussi pour favoriser les collaborations pédagogiques entre enseignants des deux systèmes d'enseignement.



La problématique

L'une des clés de réussite de la réforme du lycée réside dans l'instauration d'une meilleure liaison avec l'enseignement supérieur. Elle consiste à atténuer le décalage entre les enseignements disciplinaires du secondaire et universitaire.

Les futurs étudiants peuvent toutefois être confrontés à des difficultés, liées notamment au fait qu'ils ne sont pas suffisamment préparés aux exigences des études supérieures. C'est dans cette perspective que la politique ministérielle a prévu un accompagnement des élèves et des étudiants vers la réussite, concrétisé par le continuum bac-3 / bac+3.



Les objectifs

- Lutter contre les inégalités par la mise en œuvre d'un accompagnement à l'information et à l'orientation de tous les lycéens.
- Réduire les sorties sans qualification par une plus grande coopération des acteurs et des passerelles entre formations.
- Permettre aux jeunes d'obtenir un diplôme du supérieur afin de faciliter leur insertion professionnelle et leur adaptation aux transitions futures.



Le public

Les lycéens de seconde (bac-3) jusqu'aux étudiants de licence (bac+3), toutes filières confondues (générale, technologique, professionnelle).



Le contenu

Le continuum s'organise sous la forme d'un calendrier annuel d'actions, à destination des équipes enseignantes (lycées et établissements du supérieur) des professionnels de l'orientation et des élèves, voire de leur famille.

La gestion locale des actions (recensement, coordination, suivi et évaluation) est assurée par des commissions d'animation et de pilotage avec l'appui du centre d'information et d'orientation (CIO).

Les enseignants enfin participent à des rencontres et à des formations destinées à les familiariser aux deux environnements (lycées et universités).

➔ **Au lycée** (général, technologique, professionnel), chacun des niveaux de classe est concerné :

- **Seconde** : accompagnement personnalisé (changer de posture, réfléchir en termes de compétences acquises), enseignements d'exploration (interdisciplinaires ou transdisciplinaires), tutorat, stages de mise à niveau.

- **Première** : conseil d'orientation anticipé assuré par le professeur principal en lien avec les conseillers d'orientation et l'équipe pédagogique, entretien personnalisé d'orientation.

- **Terminale** : salons, journées portes ouvertes, orientation active (il s'agit d'un processus continu pour une orientation progressive, incluant la possibilité d'un conseil personnalisé), préparation à la finalisation des choix pour l'inscription des vœux d'orientation sur le Portail national de candidature dans l'enseignement supérieur (APB) : www.admissionpostbac.fr.



- **Des actions complémentaires** peuvent être mises en place : forums, actions d'immersion, rencontres entre pairs, intervention d'enseignants du supérieur auprès des élèves du secondaire, actions d'appui pour étayer le parcours individuel et finaliser l'expression des choix sur APB. Toutes ces actions s'inscrivent dans le parcours Avenir et sur le support numérique Folios.

➔ Dans le supérieur

Plusieurs dispositifs sont mis en œuvre :

- un accueil spécifique des nouveaux entrants,
- une spécialisation progressive en licence qui permet à l'étudiant de retarder et mûrir son choix de spécialité,
- une rénovation des programmes pédagogiques (pour certains BTS, DUT et CPGE) pour mieux articuler les enseignements avec les programmes du secondaire,
- un référentiel de compétences en licence et un accompagnement à la construction du parcours et à la préparation de l'insertion professionnelle dans le cadre du « Projet personnel et professionnel » (PPP),
- un accompagnement et un suivi des étudiants par un enseignant référent, des enseignements de renforcement disciplinaire, de mises à niveau et des parcours adaptés en fonction des profils d'étudiants...
- une pédagogie par projet, le développement de l'approche par les compétences dans les enseignements, la transcription des diplômes en compétences ainsi que le développement de l'enseignement par le numérique...
- des possibilités de réorientation (au cours du premier semestre ou à l'issue de la première année, voire de la deuxième année) sont facilitées grâce aux conventions entre établissements et aux nombreux dispositifs développés localement comme les semestres « Rebond ou Tremplin ».

Les décideurs

Les politiques et les programmes des établissements dépendent du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Leur pilotage est distinct : les rectorats d'académie pour le niveau secondaire, l'État pour le supérieur. Les universités ont acquis plus d'autonomie depuis la loi ESR de 2013.



Le financement

Les personnels éducatifs sont des fonctionnaires d'État. Les lycées sont gérés par les régions et les universités par l'État.

Quelques chiffres

715 200 CANDIDATS se sont présentés aux épreuves du baccalauréat, 50 % dans les séries générales, 20 % dans les séries technologiques, 30 % dans la voie professionnelle. On compte 11 700 candidats de plus qu'en 2015, issus en quasi-totalité des séries générales.

Avec **88,5 % D'ADMIS**, le taux de réussite global est en hausse de 0,7 % par rapport à 2015 (+0,7 point). Cette session permet à 632 700 candidats de devenir bacheliers.

Le **TAUX DE RÉUSSITE** dans les séries générales s'élève à 91,4 %. Il est stable par rapport à 2015 (91,5 %). Le nombre de bacheliers généraux est proche de 327 000, 10 100 de plus qu'en 2015.

À la session 2016, **72 % DES CANDIDATS** font au moins un vœu de licence ou de PACES parmi leur liste de vœux. 52 % le font sur les filières (droit, PACES, Psycho et Staps). 38 % ont classé en vœu 1 une licence ou une PACES (source : données APB 2016).

Source : ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation



« Ces programmes dynamisent les élèves »

Nathalie Deu, proviseur adjointe au lycée d'enseignement général et technologique César Baggio, à Lille.

« Plusieurs programmes issus de ce dispositif coexistent dans mon lycée. Ils contribuent à dynamiser les élèves et reposent sur la participation et les compétences individuelles de l'équipe éducative. Par ailleurs, ils s'intègrent au projet d'établissement et aux ressources locales incluant à la fois les atouts du lycée et les projets de la région (la troisième révolution industrielle, la ville intelligente, le développement durable...). Nous utilisons notamment le temps d'**accompagnement personnalisé** (AP). Notre lycée ayant une caractéristique scientifique et technologique allant de filières professionnelles, technologiques et générales jusqu'à l'enseignement supérieur (sections de techniciens supérieurs et classes préparatoires aux grandes écoles), nous avons des partenariats actifs avec plusieurs écoles d'ingénieurs (visites, rencontres, soutien scolaire) ou encore un programme spécifiquement destiné aux filles. Dans le cadre de la **sécurisation des parcours**, nous anticipons avec nos élèves plusieurs plans d'études futures, ce qui leur apporte des objectifs ambitieux tout en leur laissant le choix d'autres perspectives. Nous sommes aussi impliqués dans le projet « **Les cordées de la réussite** »

qui permet de lever les inhibitions, notamment des élèves d'origine modeste. Ces derniers sont mis en contact avec des étudiants de grandes écoles, ce qui permet de démystifier ces cursus et de leur ouvrir un nouveau champ des possibles. L'orientation prend ici tout son sens, en soutenant la motivation des élèves et en les entraînant plus loin. »

Textes officiels

- Circulaire nationale du 18 juin 2013 relative au continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur – B.O. n°30 du 25 juillet 2013.
- Loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (ESR) du 22 juillet 2013.



Pour aller plus loin

➔ Plan Réussite en licence

sur www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

➔ Les cordées de la réussite sur <http://eduscol.education.fr> :

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid81469/22-juillet-2013-juillet-2014-que-change-loi-relative-enseignement-superieur-recherche.html



Accompagner l'évolution professionnelle



LE BILAN DE COMPÉTENCES

Face à la mutation importante des trajectoires professionnelles, ce bilan permet à chaque actif de faire un point d'étape sur ses compétences afin de préparer sa mobilité et de se maintenir dans l'emploi.



Le contexte

Dans les années 80, le contexte économique et social contribue à l'émergence de dispositifs d'aide au choix. On passe progressivement du concept de métier à celui d'activités professionnelles, puis à celui de fonction dans l'entreprise. L'individu est confronté à une nouvelle réalité : il sait qu'il devra désormais changer plusieurs fois d'activités au cours de sa carrière. Face à cette mutation importante des trajectoires professionnelles, il a besoin de faire un point d'étape sur ses compétences afin de se maintenir dans l'emploi. Le bilan de compétences s'inscrit donc dans la gestion du parcours social et professionnel de l'individu.

Le bilan de compétences est l'un des éléments de la politique de reconnaissance et de validation des acquis développée en France à partir de 1984.

La loi du 31 décembre 1991 inscrite au code du travail (art. 900-2) consacre le bilan de compétences comme outil de gestion des carrières et des projets individuels, en étendant ses conditions d'usage dans le plan de formation de l'entreprise.



Les objectifs

Le bilan de compétences doit permettre à son bénéficiaire d'atteindre plusieurs objectifs :

- Analyser ses aptitudes, ses compétences personnelles et professionnelles, ses motivations.
- Préparer sa mobilité professionnelle.
- Utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.



Le public

Toute personne active, notamment :

- Les salariés du secteur privé, en contrat à durée indéterminée ou déterminée.
- Les salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.).



L'organisation

Le bilan de compétences ne peut être réalisé qu'avec le consentement du salarié. Sa durée varie selon le besoin de la personne. Elle est au maximum de 24 heures.

La personne qui a bénéficié d'un bilan de compétences au sens de l'article L.900-2 est seule destinataire des résultats détaillés de celui-ci et d'un document de synthèse. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord. Le refus d'un salarié de consentir à un bilan de compétences ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement.

Le bilan de compétences doit demeurer une prestation spécialisée, extérieure à l'entreprise, qu'il soit initié dans le cadre d'un congé de bilan de compétences ou du plan de formation. Le bilan de compétences est aussi finançable dans le cadre du compte personnel de formation.

L'entreprise ne peut organiser elle-même, en interne, le bilan de compétences de ses salariés. Elle doit recourir, sauf exception, à un organisme inscrit sur une liste établie par un organisme collecteur (Fongecif et Opca agréés au titre du Congé individuel de formation - CIF).



Le contenu

Le texte de loi précise les trois phases du bilan :

- **Une phase préliminaire** destinée à confirmer l'engagement du bénéficiaire, à définir ou préciser le cadre de sa demande, à l'informer sur les conditions de déroulement du bilan.
- **Une phase d'investigation** permettant à la personne d'identifier et d'analyser ses motivations, ses intérêts, de préciser ses compétences et de déterminer ses possibilités d'évolution.
- **Une phase de conclusion** permettant de prendre connaissance des éléments recueillis dans la phase d'investigation et de préciser les projets de réalisation. L'accompagnement réalisé par un conseiller se termine alors par la remise d'un document de synthèse.



« Ce bilan a confirmé ma passion pour l'écoute des autres »
Jacques, vingt ans d'expérience dans le domaine de la formation.

« Après un licenciement économique, j'avais besoin de faire le point sur ma vie professionnelle. Le bilan de compétences m'a permis d'identifier mes diverses expériences pour mieux me projeter dans une nouvelle voie professionnelle. Cette démarche m'a plu car ce bilan a confirmé ma passion pour l'écoute des autres et ma vocation pour les métiers de service. »



« Mon travail ne me motivait plus, j'ai décidé de prendre les choses en main »

Stéphanie, 38 ans, employée dans une grande surface d'alimentation.

« Depuis deux ans, mon travail ne me motivait plus du tout. Je m'étais fait une raison et j'allais au travail en traînant les pieds. J'ai décidé d'entreprendre un bilan de compétences pour y voir plus clair. Après beaucoup d'échanges avec mon conseiller, j'ai pris les choses en main et j'ai décidé de m'orienter vers un nouveau métier. »

Textes officiels

- Loi n° 91-1405 du 31 décembre 1991 relative à la formation professionnelle et à l'emploi.
- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'État.
- Art. L6323-6 I et L6323-6 III du code du travail modifié, Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016, art. 39, V



LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Inscrit dans la réforme du système de formation professionnelle, ce nouveau droit individuel ouvre la possibilité d'accéder à un diplôme ou à un titre professionnel sur la base de la validation des acquis de l'expérience.



Le contexte

La loi « de modernisation sociale » du 17 janvier 2002 a créé un droit à la validation des acquis de l'expérience. Il permet à toute personne d'accéder, sur la base d'une expérience professionnelle (salariée, non salariée ou bénévole d'au moins trois ans) à tout ou partie d'un diplôme ou plus généralement d'une certification professionnelle. Ces dispositions législatives concrétisent l'aboutissement d'une démarche inscrite dans un processus plus large de réforme du système de formation professionnelle.

Ce nouveau droit individuel répond à trois enjeux majeurs :

- ➔ La nécessité de sécuriser les parcours professionnels d'une population active faiblement diplômée.
- ➔ Le rôle majeur de la possession d'un diplôme pour l'insertion durable et l'évolution professionnelle.
- ➔ La faible dimension qualifiante de la formation continue.

La validation des acquis de l'expérience s'inscrit également dans le prolongement de deux mécanismes de validation de l'expérience : le premier issu d'une loi de 1984, concernant l'enseignement supérieur et reposant sur le principe de l'équivalence (ici, l'expérience équivaut à la possession d'un diplôme pour l'accès à une formation) ; le second, datant de 1992 permettant l'acquisition partielle d'une certification par la seule prise en compte des acquis de l'expérience professionnelle (VAP).

En complément de ce droit individuel, le législateur a créé le répertoire national des certifications professionnelles.



Les objectifs

Inscrite conjointement dans les codes de l'éducation et du travail, la validation des acquis de l'expérience vise à :

- User d'un droit individuel à la reconnaissance de l'expérience pour l'acquisition d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle.
- Placer l'obtention d'un diplôme ou d'un titre par validation d'acquis à égalité de dignité et d'effet par rapport aux autres modalités d'obtention.



Le public

Toute personne :

- justifiant d'une activité salariée ou non salariée,
- justifiant d'une activité bénévole ou de volontariat,
- inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau,
- ayant exercé des responsabilités syndicales,
- ayant exercé un mandat électoral local.

Pour s'engager dans une démarche de VAE, le candidat doit justifier d'une durée d'activité(s) d'un an minimum de façon continue ou non.



L'organisation

Le principe général

→ Le candidat à la VAE transmet à l'autorité certificatrice un dossier décrivant son expérience. Selon la certification, il peut être mis en situation professionnelle devant un jury ou présenter son dossier de validation. Dans les deux cas, le jury s'entretiendra avec le candidat avant de prendre une décision de validation totale, partielle ou de refus de validation. Depuis la loi travail (Août 2016), les blocs de compétences validés le sont de façon définitive. La VAE devient un véritable levier d'accès à la certification, qui engage ici les candidats dans des parcours mixtes associant la formation et la validation.

→ Afin d'aider le candidat dans son projet de VAE, le législateur a prévu un accompagnement global du parcours d'accès à la certification depuis la notification de recevabilité de la demande jusqu'à la décision finale du jury. Dans cette perspective, une chaîne de services est organisée permettant au candidat d'engager cette démarche au travers d'étapes obligatoires et facultatives.

Les étapes obligatoires

→ **La recevabilité de la demande de VAE** : elle s'effectue auprès du certificateur, le candidat devant faire la preuve d'une activité professionnelle d'au moins un an au regard de la certification visée. Prise en compte des périodes de formation initiale ou continue en milieu professionnel.

→ **Le jury de validation** : il est organisé par le certificateur. Le candidat doit prouver au jury qu'il possède les compétences lui permettant d'être en adéquation avec le référentiel du diplôme et/ou du titre concerné par son projet de VAE.

Les étapes facultatives

→ **L'information conseil** : elle est réalisée par un conseiller qui, grâce à une étude de faisabilité, permet au candidat de s'orienter vers la bonne certification professionnelle.

→ **L'accompagnement VAE** : mis en place soit par le certificateur soit par un organisme privé, il permet au candidat de bénéficier d'une aide méthodologique à la réalisation de son dossier de validation.

La VAE en chiffres

307 000 PERSONNES ont obtenu une certification professionnelle par la voie de la VAE, depuis la mise en œuvre du dispositif.

+ DE 60 % DES CANDIDATS qui se présentent à la VAE valident totalement leurs certifications après leur passage devant le jury.



Odile, 45 ans

« La VAE m'a permis de certifier mon expérience d'aide-soignante. Grâce à cela, je suis enfin reconnue. »

Jacques, 41 ans

« Mon activité bénévole m'a ouvert la possibilité de valider un titre professionnel. J'étais à la recherche d'un emploi et cela a été un déclencheur. Aujourd'hui, je travaille mais je ne perçois plus les choses de la même façon car je sais que mon expérience est une richesse. »



Textes officiels

- Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale (art. 6).
- Loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale (art.133 à 146).
- Art. L335-5 et L613-3 et s. du Code de l'éducation, Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016, art.78



LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE (CEP)

Gratuit et confidentiel, ce conseil permet de faire le point sur sa situation professionnelle. Grâce à un accompagnement personnalisé, il facilite l'accès à la formation et les projets d'évolution professionnelle.



Le contexte

Le conseil en évolution professionnelle s'inscrit dans une logique anticipatrice afin de prévenir les mobilités professionnelles « subies » pour, au contraire, favoriser les mobilités « volontaires ». Afin de sécuriser les parcours professionnels, la loi fixe pour objectif au CEP de faciliter « l'accès à la formation, en identifiant les qualifications et les formations répondant aux besoins exprimés par la personne et les financements disponibles », ainsi que « le recours, le cas échéant, au compte personnel de formation. »



Les objectifs

- Faire le point sur sa situation professionnelle et engager, le cas échéant, une démarche d'évolution professionnelle.
- Favoriser l'évolution et la sécurisation de son parcours.
- Faciliter son accès à la formation et par ce biais, accroître ses aptitudes, ses compétences et ses qualifications.



Le public

Le conseil en évolution professionnelle s'adresse à toutes les personnes engagées dans la vie active : les salariés du secteur privé et public, les personnes en recherche d'emploi, les jeunes sortis du système scolaire sans qualification ni diplôme et les travailleurs indépendants, artisans, professions libérales et auto-entrepreneurs.

Chaque actif peut mobiliser un conseil en évolution professionnelle en fonction de sa situation : soit en anticipation d'une mobilité professionnelle, soit en période de transition professionnelle ou encore dans le cadre d'une création ou d'une reprise d'entreprise.



Le contenu

Il n'existe pas de parcours type. Chaque personne dispose, au sein de cette offre de services, d'une information et d'un accompagnement, adaptés à sa situation et à son projet d'évolution professionnelle.

Chaque actif bénéficie de l'appui d'un conseiller, lui permettant de mieux appréhender son environnement professionnel, l'évolution des emplois et des métiers sur son bassin d'emploi ainsi que les services et les prestations susceptibles d'être mobilisés pour la réalisation de son projet professionnel. Il l'aide également à prendre du recul sur son parcours et sa situation et, le cas échéant, à formaliser et à concrétiser son projet d'évolution professionnelle. Il peut lui proposer, entre autres, une assistance à la construction d'un parcours de formation et au montage financier de son projet.

L'offre de services CEP est structurée sur trois niveaux, mobilisés par le bénéficiaire en fonction de sa situation et de son besoin, sans que tous soient obligatoirement mis en œuvre.

→ NIVEAU 1 : un accueil individualisé

Il doit permettre au bénéficiaire d'analyser sa situation professionnelle, de décider de la poursuite ou non de sa réflexion et de ses démarches, d'identifier les acteurs susceptibles de l'y aider.

→ NIVEAU 2 : un conseil personnalisé

Il s'inscrit dans une démarche dynamique et itérative. Il est adapté à la situation de la personne, à son besoin et à son degré d'autonomie ainsi qu'à sa problématique d'évolution professionnelle.

Ce deuxième niveau doit notamment permettre au bénéficiaire : de clarifier sa demande ; d'identifier ses compétences ou celles à acquérir ; de repérer les emplois correspondant aux compétences dont il dispose ou qu'il serait susceptible d'occuper en complétant ses compétences ; de bénéficier d'une méthodologie de construction du projet professionnel ; de définir son projet professionnel et d'en apprécier la faisabilité au regard des opportunités identifiées.

→ NIVEAU 3 : un accompagnement personnalisé dans la mise en œuvre du projet

Une fois que le projet d'évolution professionnelle et la stratégie associée sont formalisés, le bénéficiaire et le conseiller co-construisent un plan d'action pour en faciliter la concrétisation.



L'organisation

Selon sa situation, la personne souhaitant bénéficier du CEP s'adresse à l'un des opérateurs prévus par la loi : Opacif (Organisme paritaire agréé au titre du congé individuel de formation), Pôle emploi, Apec (Association pour l'emploi des cadres), missions locales, Cap emploi ou encore l'un des opérateurs désignés par la région.

Les salariés sont informés par l'entreprise de la possibilité de recourir au CEP, notamment à l'occasion de l'entretien professionnel. Il n'est pas nécessaire d'obtenir l'accord de l'employeur pour en bénéficier. L'accompagnement de la personne est réalisé sur le temps libre. Un accord de branche ou d'entreprise peut prévoir les conditions dans lesquelles celui-ci peut-être mobilisé sur le temps de travail.

Textes officiels

- Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.
- Arrêté du 16 juillet 2014 fixant le cahier des charges relatif au conseil en évolution professionnelle.

Le CEP doit mettre en mouvement les personnes

Nicolas Molina, conseiller en évolution professionnelle, délégation Île-de-France – Unifformation.

À quels besoins le CEP répond-il dans l'environnement socio-économique ou celui de la branche ?

Pour les salariés, il répond à la question première de comprendre le fonctionnement de la formation continue sous le prisme du financement dans un premier temps. Même si certains d'entre eux s'en défendent, les opérateurs Opacif sont avant tout interpellés sur cette entrée. À charge pour eux d'amener ensuite le salarié à se poser les bonnes questions et à imaginer également d'autres orientations (VAE, parcours mixte, repositionnement en interne, etc.).

Par ailleurs, les besoins reflètent l'ouverture de chacun à son contexte professionnel et économique. Certains salariés disposent d'un regard très précis sur leur secteur et les mobilités envisageables, ayant en outre un réseau professionnel et personnel qui facilite les transitions. D'autres disposent d'un plus faible capital social, associé parfois à une relative méconnaissance de leur environnement professionnel au sein ou en dehors de leur structure. Il y a un enjeu fort à ce que le conseil en évolution professionnelle puisse permettre de « mettre en mouvement » ces personnes. L'expérience d'une rencontre avec un pair, des enquêtes métiers plus ou moins formalisées, voire des périodes d'immersion, doivent être facilitées lors des accompagnements CEP.

Comment le CEP s'articule-t-il avec les dispositifs et offres de services existants en matière d'emploi, de formation et d'orientation ?

L'articulation dépend de la demande exprimée. Certaines personnes, salariées pour la plupart, expriment leur motivation première pour un bilan de compétences. Dans ce cadre, le CEP apparaît comme un complément, permettant de bénéficier d'une expertise technique sur le financement d'un projet de formation déterminé pendant le bilan. On observe également les retombées des premières vagues d'entretiens professionnels, durant lesquels les employeurs doivent communiquer l'existence du CEP à leurs salariés. Ceux-ci contactent ensuite les opérateurs pour un appui qui porte le plus souvent sur l'aide au positionnement en interne (mobilité interne, demande de formation interne).

Quels sont vos premiers retours d'expérience ?

La force des Opca/Opacif est d'offrir aux personnes accompagnées une sensibilité ou une approche « secteur », grâce à leur connaissance des structures des branches professionnelles couvertes. Dans leur pratique, les conseillers en évolution professionnelle sont immergés au sein de délégations régionales et sont au contact quotidien de conseillers en formation, qui connaissent bien leur territoire et peuvent apporter des éléments très fins et précieux sur la santé d'un secteur. Ces éléments contribuent à forger une approche du CEP très appréciée par les salariés reçus, notamment lorsque cela concerne des branches professionnelles couvertes par une majorité de TPE. Sur le plan qualitatif, on peut également citer la mobilisation de certains dispositifs peu ou mal connus des salariés (CPF, CIF, etc.), les modalités d'accompagnement adaptatives dans le temps et dans la forme et enfin, la primauté de l'entretien individuel. Ces éléments ressortent comme des motifs de satisfaction.



#2

Utiliser le
numérique
pour
faciliter 
l'orientation



LE PORTAIL ORIENTATION POUR TOUS

www.orientation-pour-tous.fr

Lancé en 2011, ce portail est devenu en cinq ans le site de référence sur la formation et l'orientation professionnelles en France. Actualités, fiches métiers, lieux ressources... les internautes ont accès à une information pratique et actualisée.



Le contexte

Lancé en 2011 sous l'impulsion de l'État, des régions et des partenaires sociaux, le portail Orientation pour tous est l'outil dématérialisé du service public de l'orientation. Il est, à ce titre, le résultat de la coordination des décideurs et des opérateurs en matière d'orientation tout au long de la vie, telle que définie dans la résolution européenne de 2008. Unique portail national de ce type, Orientation pour tous informe sur les métiers, les formations initiales et continues, les dispositifs, les lieux et les établissements, avec pour ambition de favoriser une orientation choisie plutôt que subie.



Les objectifs

- Fournir à l'internaute un premier niveau d'information gratuit et accessible sur la formation et l'orientation professionnelles en France.
- Proposer un contenu documenté et actualisé grâce à une collaboration active avec les partenaires institutionnels et les branches professionnelles.



Le public

Jeunes se questionnant sur leur orientation, salariés souhaitant se reconvertir, demandeurs d'emploi, travailleurs indépendants ou agents publics... le portail s'adresse à tous, quel que soit son âge, son statut ou son lieu de résidence.



Le contenu

Des entrées thématiques

Le site propose plusieurs rubriques :

- **Actualités** : les actualités nationales, régionales et internationales et un agenda recensant tous les événements à destination du grand public.
- **Métiers** : des milliers de fiches, des vidéos et des études sur les métiers, l'emploi et les rémunérations.
- **Étudier / Se former** : une information sur l'orientation initiale, les dispositifs de formation continue et des fiches sur la mobilité internationale et européenne.
- **Régions** : toute l'information liée à une région spécifique (actualités, formations, lieux d'orientation, etc.).
- **Adresses utiles** : un répertoire des lieux d'information et d'orientation classé par région ou par profil.

Un contenu riche issu de différents partenaires

- Des fiches métiers réalisées par Pôle emploi, l'Onisep, les trois fonctions publiques et les branches professionnelles.
- Plus de 200 000 offres de formation et 40 000 coordonnées d'établissements, sélectionnées par l'Onisep et le réseau des Carif-Oref.
- Un répertoire des lieux d'orientation, conçu par Centre Inffo et le CIDJ.

Une animation dynamique et actualisée

En partenariat avec les branches professionnelles, le portail met en avant les métiers qui recrutent et les formations liées à ces besoins en emploi. Des synthèses d'études, réécrites pour le grand public, permettent d'aller plus loin sur ces métiers et secteurs.

Une navigation facilitée

Pour accompagner l'internaute, un tutoriel sous forme de recherche guidée donne directement accès à l'information. Cinq principaux besoins ont été identifiés :

- Je veux découvrir les métiers.
- Je souhaite rencontrer un conseiller.
- Je veux m'informer sur les diplômes et les certifications.
- Je souhaite trouver une formation.
- Je souhaite trouver un financement pour mon projet de formation.

Pour répondre aux différents usages de navigation, le portail est responsive et s'adapte en fonction de la taille de l'écran du support (tablette, smartphone, desktop).

Interview

Les jeunes me contactent souvent via les réseaux sociaux

Soraya Souna, community manager du portail Orientation pour tous

Quelle est la spécificité de ce portail ?

Contrairement à d'autres sites, ce portail s'adresse à tous les publics. Il est conçu comme un guichet unique, permettant à l'internaute d'accéder à un premier niveau d'information. Il peut ensuite se diriger vers les sites de nos partenaires (l'Onisep, Pôle emploi, les représentants des secteurs professionnels, etc.) ou un lieu d'information et d'orientation, s'il souhaite approfondir sa recherche.

Le principe d'un portail ne limite-t-il pas les contacts personnalisés avec le grand public ?

Ce n'est pas un frein, bien au contraire ! Les internautes peuvent facilement nous contacter via les réseaux sociaux, de façon plus informelle. Je reçois souvent des demandes de jeunes sur des questions précises ou de demandeurs d'emploi sur leur droit à la formation. Si la réponse nécessite une expertise spécifique, je les redirige vers nos partenaires.



L'EMPLOI STORE DE PÔLE EMPLOI

Constitué de services web et mobile, l'Emploi Store met à la disposition du public des informations, des méthodes et des outils sur l'emploi et la formation.



Le contexte

Proposé depuis le 2 juillet 2015, l'Emploi Store www.emploi-store.fr met à la disposition du public les services web et mobiles de l'emploi et de la formation.

Partant du constat que tous les demandeurs d'emploi n'ont pas les mêmes besoins, Pôle emploi a progressivement fait évoluer son offre de services. Désormais, le conseiller Pôle emploi adapte l'intensité de son accompagnement en fonction du besoin et de l'autonomie de la personne.

Les quatre modalités de suivi et d'accompagnement de Pôle emploi

→ **L'accompagnement renforcé** est destiné aux personnes les plus éloignées de l'emploi, qui ont impérativement besoin d'avoir des entretiens physiques réguliers avec leur conseiller. Celui-ci gère un portefeuille de maximum 70 demandeurs d'emploi dans cette situation.

→ **L'accompagnement guidé** s'adresse à ceux qui ont besoin d'un appui régulier dans leur recherche, par le biais d'échanges physiques, téléphoniques ou par e-mail. Le conseiller détient alors un portefeuille de 100 à 150 personnes.

→ **Le suivi et appui à la recherche d'emploi** concerne les demandeurs les plus autonomes et proches du marché du travail. Le conseiller peut alors gérer un portefeuille de 200 à 350 personnes. Il veille à ce qu'elles reçoivent des offres d'emploi et restent actives dans leur recherche mais les contacts sont essentiellement dématérialisés.

→ **L'accompagnement global** : Pôle emploi s'est associé avec les conseils départementaux pour créer une quatrième modalité de suivi. Pour cela, des binômes ont été mis en place entre des conseillers Pôle emploi et des correspondants sociaux au sein des conseils généraux. Ces derniers mobilisent des professionnels de l'action sociale, qui assurent l'accompagnement global coordonné avec le conseiller Pôle emploi.



Le public

L'Emploi Store s'adresse initialement aux demandeurs d'emploi les plus autonomes (modalité « suivi et appui à la recherche d'emploi »). Mais, grâce à sa disponibilité sur Internet, il apporte également une offre de service à l'ensemble des actifs qui ont besoin d'informations, de méthodes et d'outils pour leur projet d'évolution professionnelle.





Le contenu

- Améliorer sa recherche d'emploi, affiner son projet professionnel, mieux connaître le marché du travail... chacun peut, à son rythme et selon ses besoins, utiliser les services web et mobiles de l'Emploi Store (serious games, applications mobiles, MOOCs, sites internet).
- Ces services sont proposés par différents acteurs de l'emploi et de la formation : de la grande entreprise à la start-up, de l'opérateur public au développeur indépendant. Pôle Emploi et ses partenaires proposent plus de 120 services de l'emploi et de la formation, auparavant dispersés. Les utilisateurs peuvent les évaluer et contribuer à leur popularité en les notant.
- L'Emploi Store est gratuit, accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sur ordinateur, tablette ou mobile.

ZOOM

B.A.-BA DE L'ORIENTATION

La résolution du conseil de l'Union européenne sur « Mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie » (21 novembre 2008) invite les États membres à « favoriser l'acquisition de la capacité à s'orienter tout au long de la vie ».

Dans cet objectif, Pôle emploi a formalisé la définition de l'orientation puis l'a déclinée en un référentiel de huit compétences à s'orienter, indispensables pour tous les actifs qui souhaitent réfléchir à leur projet d'évolution professionnelle. Le B.a.-ba de l'orientation présente ce référentiel et propose des séquences d'apprentissage sous forme de e-learning pour progresser dans le niveau de maîtrise de chacune de ces huit compétences.

ZOOM

SERIOUS GAME « PARTIR À L'ÉTRANGER »

Ce serious game apporte des méthodes et des informations nécessaires pour construire un projet de départ à l'étranger. Cet outil permet d'aider à :

- organiser son départ,
- trouver des informations sur les démarches, différentes en fonction de la zone géographique,
- faire le point sur la préparation,
- visionner des témoignages de personnes ayant fait le choix de partir à l'étranger.

Le service s'adresse également aux personnes déjà en situation d'expatriation souhaitant préparer leur retour en France.

3 questions à...

Fabien Beltrame, chef du département « orientation professionnelle et formation », direction générale de Pôle emploi / direction en charge des opérations Pôle emploi.

En quoi consiste le MOOC « Construire son projet professionnel » sur lequel plus de 11 000 personnes sont déjà inscrites ?

Construire un projet d'évolution professionnelle nécessite de croiser trois types d'information : celles sur ses intérêts (intérêts professionnels, motivation, ce que l'on aime faire et ce que l'on n'aime pas faire...) ; celles sur ses acquis (quelles sont les compétences que je maîtrise déjà, ce que je sais faire...) et celles sur le marché du travail (quels sont les métiers qui recrutent, les entreprises qui proposent des postes...). Ce MOOC propose donc des séquences de formation pour découvrir les méthodes et obtenir les outils nécessaires à l'élaboration de son propre projet professionnel en travaillant ces trois types d'information.

Quels autres services répondent aux problématiques rencontrées par les demandeurs d'emploi ?

Envoyer une lettre de candidature spontanée n'est efficace que dans la mesure où l'entreprise ciblée est susceptible de rechercher les compétences proposées. Cibler la bonne entreprise est donc essentiel. Le service « La Bonne Boîte » propose un appui pour y parvenir. En utilisant les données de Pôle emploi sur toutes les embauches réalisées par les entreprises et en analysant les recrutements antérieurs et les compétences recherchées, le service propose à l'utilisateur une liste des entreprises les plus susceptibles de recruter ses compétences dans le périmètre géographique choisi.

Quels sont les différents types d'usages de l'Emploi Store ?

L'Emploi Store a d'abord été conçu et mis en ligne pour s'adresser aux demandeurs d'emploi les plus autonomes. Il s'agit ici d'une auto-délivrance, c'est-à-dire que l'utilisateur mobilise, seul et à son rythme, les différents services qu'il choisit. Nous nous sommes par ailleurs rendu compte que de nombreux professionnels de l'orientation, de la formation et de l'insertion professionnelle utilisaient également l'Emploi Store dans leur propre offre de services. C'est ce que l'on appelle désormais un « mix digital » : le conseiller accompagne à l'utilisation des services digitaux, individuellement avec un demandeur d'emploi ou dans le cadre d'un atelier collectif d'environ 8 à 12 personnes. La plus-value de ce « mix » est de répondre aux besoins des demandeurs d'emploi, tout en favorisant leur autonomie digitale avec une dimension pédagogique de développement des compétences à s'orienter.





LES RESSOURCES DE L'ONISEP

Informer et guider... tels sont les objectifs de l'Onisep. Accessible à tous, il met à disposition ressources, outils et productions au service de l'orientation scolaire et professionnelle.

L'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) est un établissement public sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Il propose des outils d'information et des ressources pour l'orientation, diversifiés et adaptés, qui tiennent compte de l'hétérogénéité des publics.



Les objectifs

- Informer sur les formations, les métiers, les secteurs professionnels via le site www.onisep.fr et des publications imprimées, nationales et académiques.
- Guider les jeunes et leurs familles dans leurs choix de parcours de formation et de projet professionnel.
- Fournir des ressources aux équipes éducatives qui aident les jeunes dans leur démarche d'orientation.
- Accompagner les politiques ministérielles en faveur de publics cibles comme les « décrocheurs » ou les élèves porteurs de handicap ; de l'égalité filles/garçons ; de la mobilité des jeunes en Europe...



Le public

L'Onisep s'adresse à la fois aux élèves, aux étudiants, aux familles et aux professionnels de l'éducation et de l'orientation.



L'organisation

- L'Onisep forme un réseau constitué d'un siège en Île-de-France, de 17 délégations régionales et de 28 sites implantés sur tout le territoire. Il est composé de professionnels aux compétences diversifiées, dans les domaines de l'ingénierie éducative pour l'orientation, de la documentation, de l'édition cross média, du numérique, de l'audiovisuel, de la communication et des salons, de l'informatique...
- Il développe de nombreux partenariats pour proposer des services variés et adaptés aux demandes des utilisateurs. Sont ainsi mis à leur disposition des productions imprimées, numériques et audiovisuelles, des sites web, des salons, des vidéos, des services dématérialisés. Dans le cadre du Service public régional de l'orientation, tous les services de l'Onisep peuvent se décliner dans les territoires, au plus près des publics et de leurs attentes.



L'ONISEP en chiffres

5 MILLIONS DE GUIDES distribués gratuitement dans les collèges et les lycées.

53 MILLIONS DE VISITES en 2015 sur le site www.onisep.fr

7 PLATEFORMES de réponses aux questions du public par tchat, mail et téléphone.

500 AGENTS (300 dans les délégations régionales et 200 dans les services centraux).

40 MILLIONS D'EUROS de budget.

120 000 FORMATIONS, 21 000 ÉTABLISSEMENTS, 717 MÉTIERS et **900 VIDÉOS** recensés dans les bases de données d'un système documentaire unique en Europe.

ZOOM

MA VOIE PRO EUROPE

Le portail multilingue « Ma voie pro Europe » mavoieproeurope.onisep.fr a pour objectif d'informer et d'encourager les jeunes de la voie professionnelle à partir en mobilité. Informations et conseils sont mis à disposition des jeunes, des équipes éducatives et des informateurs. Le portail présente notamment les systèmes de formation professionnelle en Europe ainsi que les différentes formes de mobilité : stages, études, volontariats, jobs, bénévolats mais aussi des actualités, des témoignages et des contacts en région pour une information et des conseils de proximité personnalisés.



MON ORIENTATION EN LIGNE

L'objectif de cette plateforme ? Répondre aux questions du public, notamment collégien et lycéen, sur l'orientation. Accessible à tous, elle offre une aide personnalisée et actualisée en temps réel.

Accessible via le site www.monorientationenligne.fr ou son application mobile, ce service a pour objectif d'apporter des réponses personnalisées aux usagers, qui peuvent poser leurs questions à des professionnels par téléphone, par mail ou par tchat. Pourvus d'une qualification universitaire (type licence ou master) et formés en interne à l'utilisation de cette plateforme, les conseillers sont qualifiés pour répondre aux différentes questions posées, aussi bien sur les formations, l'insertion professionnelle, la recherche de stage, les études en France et à l'étranger, la réorientation, le handicap...

Cette plateforme nationale est composée de sept sites de répondants totalement interconnectés : Amiens, Bordeaux, Fort-de-France, Grenoble, Île-de-France (Lognes et Paris) et Nantes. Ce service s'articule par ailleurs avec les services académiques d'information et d'orientation. Lorsque cela est nécessaire, la réponse fournie pourra être complétée par une prise en charge au niveau local. Il peut s'agir d'un complément écrit (sur des sujets comme l'affectation, les règlements d'examen...) ou d'une prise de rendez-vous dans un centre d'information et d'orientation. Pour assurer le meilleur service, une démarche qualité a été mise en place ainsi qu'une actualisation en temps réel des bases de réponses dans une base de données.

www.monorientationenligne.fr

Chiffres clés

425 000 VISITES en 2016 sur le site et l'application mobile.

166 500 CONTACTS reçus (tchat, téléphone et mail).

7 PLATEFORMES de réponses totalement interconnectées.

UNE CINQUANTAINE DE PROFESSIONNELS formés pour répondre au public.

Deux numéros utiles

Un numéro vert d'assistance et d'information dédié au public décrocheur ou en voie de décrocher scolairement + 33 (0)800 12 25 00 du lundi au vendredi de 10h à 20h.

Un numéro vert pour accompagner les lycéens dans leur choix d'études et leurs démarches pour s'inscrire sur le portail Admission post bac + 33 (0)800 4000 70 de 14h30 à 17h (entre mars et juillet).

Un nouveau dispositif de rappel

Mis en place en novembre 2016 pour les décrocheurs relevant du droit au retour en formation. <http://reviensteformer.gouv.fr>





Mon orientation en ligne est le média préféré du public

Olivier Cornet, chef de service Mon Orientation en ligne à l'Onisep.

Depuis la création du service il y a sept ans, quelles en ont été les évolutions majeures ?
 Nous avons tout d'abord constaté une forte augmentation de la demande durant les premières années. Le service a d'abord évolué avec la mise en service des numéros verts pour le public décrocheur et l'Admission post bac, qui ont généré une augmentation des appels, essentiellement de la part des parents. Le type des demandes s'est également transformé. De mieux en mieux informé, le public a davantage besoin d'être guidé dans la masse d'informations disponibles. A ce titre, la réponse apportée par un opérateur reconnu est rassurante. Mon orientation en ligne est aujourd'hui incontestablement le média préféré du public, même si on observe que la demande a tendance à stagner depuis environ un an. Cela est manifestement davantage lié à une problématique de visibilité de ce service en ligne (référencement sur les sites et connaissance de la plateforme dans les territoires) qu'à une diminution du besoin. De nouveaux projets d'évolution sont actuellement en cours, notamment afin de l'articuler avec le SPRO.

Quelle est la plus-value de ce service dans un parcours d'orientation ?

Il y en a plusieurs ! Tout d'abord, il est parfaitement adapté aux usages que font les jeunes (et les moins jeunes !) des outils numériques. Il est non seulement accessible sur une amplitude horaire importante mais aussi à n'importe quel moment de l'année et du parcours de l'élève, de l'étudiant ou du parent. Ce n'est pour autant pas un service « hors sol ». Sont systématiquement rappelés les ressources et acteurs pertinents pour l'intéressé (équipe éducative, conseiller d'orientation psychologue, etc.). Au besoin, l'utilisateur peut notamment être mis en lien avec les services académiques d'information et d'orientation. C'est le cas concernant environ 15 % des appels de « décrocheurs ».

Quel est le profil type des usagers ?

On y retrouve le public habituel de l'Onisep. Sept usagers sur dix sont collégiens, lycéens des voies générales, technologiques et professionnelles et étudiants. En termes d'évolution, on observe que la demande des collégiens baisse, que celle des étudiants augmente tandis que celle des lycéens se stabilise. Les parents sont environ 15 % à solliciter ce service pour leur enfant et une part non négligeable d'adultes (8 %) en demande de reconversion professionnelle y fait également appel.

MON ORIENTATION AUGMENTÉE (MOA)

Lancée en 2016, cette nouvelle application propose aux collégiens et aux lycéens une interface interactive pour développer leurs compétences à s'orienter.



Le contexte

Développée en 2016, Mon orientation augmentée est disponible sur ordinateur, tablette et téléphone portable. Elle s'inscrit dans le cadre du Parcours avenir et s'intègre au dispositif Folios. Le premier module, à destination des collégiens, a été mis en ligne en janvier 2016. Le second, à destination des lycéens, fin 2016.



Les objectifs

Cette application propose aux collégiens et aux lycéens un accompagnement personnalisé dans leur choix d'orientation. Prenant en compte le profil de chaque élève, ses questionnements et ses centres d'intérêt spécifiques, elle propose des solutions individualisées, s'appuyant sur une navigation ludique et interactive. Mon orientation augmentée facilite également la médiation avec les équipes éducatives en charge de l'orientation, en préparant les élèves à leurs entretiens avec ces professionnels.



Le mode d'emploi

→ L'élève choisit un personnage – avatar ou « double numérique » – parmi huit propositions. Avec son accord, il est ensuite invité à renseigner une série d'informations personnelles, permettant d'identifier son profil et de lui proposer des informations adaptées.

→ Conçu comme un guide, le personnage choisi par l'élève lui permet de naviguer de façon ludique dans l'application. Il peut ainsi explorer différents secteurs activités, appelés « univers » (la communication, la santé, le commerce, l'informatique, etc.) et proposant des informations sur les métiers, les formations et les établissements de formation. Son « double » lui parle également directement en lui envoyant des alertes sur des événements susceptibles de l'intéresser (journées Portes ouvertes, salons, etc.), des informations importantes (calendrier de l'orientation, etc.).

→ Au fil de sa navigation, le profil de l'élève s'enrichit et s'affine, permettant à l'application de lui fournir des réponses de plus en plus personnalisées.

.....

Michel Muller, chef du département ingénierie éducative pour l'orientation à l'Onisep.

Comment cette application prend-elle en compte les nouveaux usages des jeunes ?

Nous sommes partis du constat que le téléphone « intelligent » est devenu aujourd'hui indispensable aux adolescent(e)s. Ils l'emportent jusque sous l'oreiller ! Aussi nous a-t-il paru nécessaire de développer une application mobile, s'adaptant à leurs usages tout en répondant à leurs questions d'orientation. L'objectif est de leur permettre d'avoir accès à tout l'Onisep mais à un Onisep scénarisé. Nous avons également conçu Mon orientation augmentée (MOA) en lien direct avec Folios, un autre web service – à la fois un outil pour la classe et e-portfolio pour l'élève – que nous développons et qui se généralise dans tous les collèges et lycées de France. Nous avons rendu les deux applications coopératives : la recherche qu'un élève fait sur MOA peut être basculée sur Folios, de même que Folios peut envoyer des alertes ou des notifications à MOA.

Quels sont les développements envisagés ?

La première version est destinée aux collégien(ne)s. Nous travaillons à une version pour les lycéen(ne)s, qui prendra en compte la perspective des projets d'études post bac.

Quels sont les retours des élèves ?

Nous avons expérimenté l'application dans de nombreuses classes. Les élèves en apprécient l'ergonomie et la simplicité d'usage. Nous allons accompagner la diffusion de MOA auprès des classes à la rentrée prochaine.

.....



Pour aller plus loin

→ L'application en ligne : <https://moa.onisep.fr>



LES SALONS VIRTUELS

En complément de son offre existante, l'Onisep a lancé ce nouveau type de salon. Ici, la rencontre se fait en ligne et les échanges peuvent se prolonger une fois l'événement terminé.

L'Onisep organise depuis deux ans des salons virtuels, dont l'objectif est de mettre en relation exposants, conférenciers et visiteurs sur une thématique précise. Ces e-salons complètent les salons d'information classiques. Leur avantage ? Ce nouveau mode de communication innovant permet de favoriser les échanges et la participation d'un plus grand nombre de visiteurs. Autre plus-value : les participants peuvent continuer à interagir, une fois l'événement achevé et accéder aux contenus du salon qui restent à disposition sur le site de l'Onisep.

Deux salons virtuels ont déjà été organisés :

- En 2015, « L'orientation à l'ère du numérique » : 14 conférences en ligne, animées par différents acteurs de l'orientation ont permis de faire l'état des lieux des usages et pratiques dans l'orientation scolaire.
- En 2016 « L'orientation scolaire de mon enfant » était destiné aux parents d'élèves afin qu'ils puissent accompagner leurs enfants dans leurs choix d'orientation.

Visiteurs et exposants n'ont plus à se déplacer

Michel Muller, chef du département ingénierie éducative pour l'orientation à l'Onisep.

Pourquoi avoir choisi de développer des salons virtuels, en complément de ceux déjà organisés par l'Onisep ?

Plusieurs motifs ont prévalu à notre décision. Tout d'abord, la forme d'un tel salon, qui nous a semblé une modalité d'interaction innovante avec nos publics. Ensuite, sa facilité de mise en place. La seule contrainte matérielle consiste à créer un plateau d'enregistrement pour les conférences, l'espace réservé aux exposants étant, quant à lui, virtuel. Enfin, son accessibilité. Visiteurs et exposants n'ont plus à se déplacer. Chaque participant peut se connecter depuis n'importe quel poste, sur son lieu de travail ou depuis son domicile. Nous avons par exemple pu échanger avec des enseignants et des conseillers d'orientation géographiquement très éloignés de la France métropolitaine.

Comment se mettent en place les partenariats ?

Ça n'est pas la partie la plus facile ! Il faut convaincre nos interlocuteurs de l'intérêt de ce nouveau modèle. Nous avons réussi à mobiliser des centres de formation, des écoles et des partenaires institutionnels. Mais cette forme d'événements va progressivement se développer. L'audience a déjà augmenté de façon significative lors de notre troisième salon.

Quel est l'intérêt de cet outil pour les professionnels de l'éducation et de l'orientation ?

Pour eux, l'intérêt est double. Cela leur permet d'abord de s'informer sur les nouveautés, tels que les contenus ou services que nous, ou nos partenaires, développons. Ils peuvent également interroger directement les porteurs de projets pour mieux comprendre et s'approprier leurs travaux. Ils ont enfin la possibilité d'utiliser les capsules des conférences comme des supports de formation pour leur action auprès des publics. De façon générale, les internautes qui ont participé à l'événement l'ont apprécié et l'ont recommandé autour d'eux.



LES MOOCs (MASSIVE OPEN ONLINE COURSES) AU SERVICE DE L'ORIENTATION

Nouveaux supports pédagogiques en ligne, les MOOCs proposent aux jeunes des outils méthodologiques, adaptés à leurs usages, pour choisir leurs études après le lycée.

En octobre 2013, le gouvernement français a mis en place la plateforme France université numérique (FUN), encadrée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (www.fun-mooc.fr).

Dans ce contexte, les MOOCs, cours en ligne, gratuits et ouverts à tous, se développent également au service de l'orientation en proposant des sessions de formation d'un niveau universitaire d'une durée de 4 à 12 semaines. Leur intérêt ? Une approche nouvelle du mode d'acquisition des apprentissages et de l'accès aux connaissances. Les objectifs de chaque activité d'apprentissage sont fixés par des équipes pédagogiques. Au programme : leçons vidéo, exercices d'évaluation et outils d'interaction « avec » et « entre » les apprenants. Certains MOOCs délivrent des certificats de réussite.

Interview



Les lycéens ayant suivi le MOOC proposent des dossiers mieux conçus

Anne Jarry, chef de projet du MOOC : « Entrer à l'IUT »

Comment est née l'idée d'un MOOC spécial IUT ?

Tout a commencé par un constat. Parmi les nombreuses candidatures que nous recevons, nous observons que beaucoup de jeunes sabordent leur candidature, parce qu'ils ne savent pas se présenter, rédiger un propos personnel ou répondre correctement à ce qui est demandé... sans copier-coller ! Cela est particulièrement sensible dans les filières technologiques, parmi lesquelles nous souhaitons recruter davantage. D'où l'idée de lancer un cours en ligne gratuit pour accompagner ceux qui n'ont ni les codes ni des parents forcément capables de les aider.

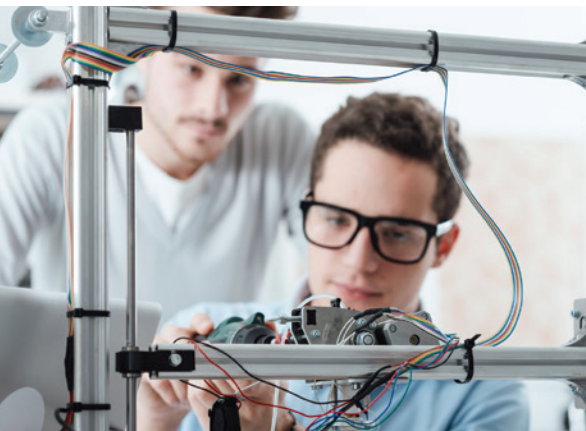
Quel est l'intérêt de ce support pédagogique pour les lycéens ?

Parce qu'il est constitué de vidéos en ligne, le MOOC est accessible aux lycéens, à n'importe quel moment et de n'importe quel endroit. Il leur propose également un

format adapté à leurs usages : des images, des séquences brèves et une mise en ligne hebdomadaire comme une véritable mini série.

Comment l'avez-vous construit pédagogiquement ?

Pour faire un bon MOOC, il faut avoir une information de qualité, le souci de l'expérience utilisateur ainsi que des exercices permettant concrètement de valider les acquis. Concernant l'information, nous avons mobilisé notre expérience de sélectionneurs en IUT, bien sûr, mais aussi celle de nos collègues d'autres IUT. Notre enjeu a surtout été de concevoir de bonnes vidéos du point de vue de l'utilisateur. Pour susciter l'adhésion des lycéens, nous avons imaginé, grâce à l'aide d'un dessinateur, des personnages représentant les différents parcours possibles. Ces séquences ont souvent été testées par des étudiants et ce qui ne passait pas la rampe a impitoyablement été jeté ! Enfin, nous avons travaillé avec des ingénieurs pédagogiques pour ajuster nos exercices aux possibilités de la plateforme FUN MOOC. Sans jamais perdre de vue que l'élève qui s'implique dans un exercice doit y gagner quelque chose en termes de compétences. Il s'agit d'un entraînement, pas d'une évaluation.



Êtes-vous satisfaits des premiers résultats ?

Pour une première expérimentation, le succès a été au rendez-vous, avec 5 000 inscrits – dont 95 % dans la tranche d'âge visée – même si les lycéens technologiques ne représentent qu'à peine 15 % des usagers. Mais c'est surtout d'un point de vue qualitatif que l'expérience est satisfaisante. Les forums du MOOC ont constitué un espace de dialogue formidable, très apprécié des lycéens, faisant office de journée Portes ouvertes en continu et à l'échelle nationale. Nous avons également observé, au moment des sélections Admission

post bac, que les lycéens ayant suivi le MOOC présentaient des dossiers complets et bien conçus.

Êtes-vous prêts à renouveler l'expérience ?

Nous travaillons déjà à une deuxième version à partir de l'analyse des données des usagers, afin de faire évoluer certaines séquences et d'en développer de nouvelles. Nous souhaitons également communiquer davantage auprès des lycées car leur recommandation nous paraît essentielle pour que les lycéens, notamment ceux des filières technologiques, s'emparent de cet outil qui leur est destiné, même si des adultes nous ont confié l'utiliser pour rédiger leurs propres lettres de motivation ! Notre MOOC va donc rouvrir cet été pour une session réservée aux étudiants de Nouvelle-Calédonie.

Exemple de MOOC

FUN – Université Paris Descartes « Entrer à l'IUT : les codes pour booster ton dossier »
www.fun-mooc.fr/courses/parisdescartes/70002503/session03/about



LES SERIOUS GAME

De plus en plus développés dans le secteur de l'orientation, ces jeux dits « sérieux » proposent une approche pédagogique et ludique, adaptée aux usages des jeunes.

Les serious games « jeux sérieux » sont des applications développées à partir des technologies avancées du jeu vidéo. Ils font appel aux mêmes approches de design et de savoir-faire que le jeu classique (3D temps réel, simulation d'objets, d'individus, d'environnements) mais dépassent la seule dimension du divertissement. De plus en plus développés dans le secteur de l'orientation et de la découverte du monde économique et professionnel, ils constituent des supports pédagogiques attractifs.

ZOOM

UN SERIOUS GAME POUR PRÉSENTER LA PROCÉDURE ADMISSION POST BAC

Instaurée en 2009, la procédure Admission Post Bac (APB) est la procédure d'inscription dans l'enseignement supérieur français. Elle s'effectue via une plateforme internet et concerne une grande majorité des filières d'études après le bac (filières universitaires, classes préparatoires, brevets de technicien supérieur, etc.). La candidature en ligne est obligatoire pour tous les élèves de terminale, les bacheliers (ou équivalent), âgés de moins de 26 ans, diplômés d'un bac français ou d'un équivalent européen.

L'élève peut formuler un maximum de 24 vœux, avec un ordre de préférence selon son projet de poursuite d'études.

LE SERIOUS GAME « MON COACH APB »



Objectifs

Soucieux de développer des outils adaptés aux besoins et aux usages des jeunes, l'Onisep a développé en 2012 le serious game Mon coach APB. Disponible en téléchargement gratuit et accessible sur smartphone, tablette et ordinateur, il permet aux élèves de première et de terminale de se familiariser avec la procédure administrative obligatoire d'inscription dans l'enseignement supérieur français : la procédure Admission post bac (APB).

www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/La-procedure-Admission-Post-Bac/Mon-coach-apb



Mode d'emploi

→ L'élève fait un choix parmi huit personnages au profil spécifique et issus de filières différentes (bac scientifique, économique, littéraire ou bac technologique). Sa mission ? Coacher son personnage afin qu'il réussisse les étapes de la procédure Admission post bac.

→ Au cours de la partie, le jeune doit simuler une année scolaire, qui comprend à la fois des périodes de travail et de loisir, en prêtant attention à ses résultats scolaires, qui peuvent baisser si le travail est négligé. Le joueur doit donc trouver le juste équilibre et gérer les variables « énergie », « temps » et « motivation ».

- Ce serious game permet également de tester différentes stratégies d'information : rencontrer un conseiller d'orientation psychologue dans un centre d'information et d'orientation, se rendre aux journées Portes ouvertes, participer à un forum ou à un salon d'orientation, etc.
- Le joueur devra enfin émettre des vœux sur Admission post bac (jusqu'à neuf vœux possibles) en respectant chaque étape : inscription, formulation et hiérarchisation des vœux, validation. En fin de partie, il découvrira les résultats et la réponse des établissements concernant son admission.



Pour aller plus loin

→ www.onisep.fr



LES WEBINAIRES

Séminaires en ligne, les webinaires permettent d'organiser à distance, mais en visualisant ses interlocuteurs, des conférences ou des sessions de formation.

Utilisés pour présenter les filières de formations, les métiers, les possibilités d'études à l'étranger ou dans le cadre de la formation continue, les webinaires sont des séminaires en ligne qui peuvent prendre la forme de conférences ou de sessions de formation.

ZOOM

LA FORMATION EUROGUIDANCE : « LE CONSEIL EN MOBILITÉ »

Euroguidance est un réseau européen de centres nationaux de ressources pour l'orientation et la mobilité, cofinancé par la Commission européenne dans le cadre d'Erasmus+. L'une de ses missions est de former les professionnels de l'orientation sur les questions de mobilité européenne.

Dans ce cadre, une formation à distance a été organisée pour des conseillers d'orientation italiens en décembre 2015, en utilisant le support Adobe Connect. Cette formation a été animée par Graziana Boscato (EG France, Strasbourg) et Jef Vanraepenbusch (EG Belgique, Flandre), avec le support technique du centre Euroguidance France de Lyon.

La formation s'est déroulée en trois parties :

- Une présentation du conseil en mobilité, reprenant les différentes formes de mobilité existantes et les replaçant dans un contexte d'entretien en orientation.
- Une seconde partie sur la mobilité et ses conséquences pour l'orientation et une analyse du processus de mobilité avant, pendant et après un séjour à l'étranger.
- Un temps de questions et d'échanges avec les conseillers d'orientation italiens.

Le webinaire permet de communiquer à distance en visualisant les différents interlocuteurs. Les micros peuvent être ouverts et une zone de conversation est également disponible pour des messages écrits.

Les animateurs peuvent ensuite faire défiler leur présentation en mode plein écran, les stagiaires ayant toujours la possibilité de poser leurs questions par écrit.

Le présentateur a toujours la possibilité de rester en plein écran, si son propos ne s'appuie pas sur des documents.

Ce dispositif permet donc de travailler à distance, en s'appuyant sur des contenus et des possibilités d'interaction. Si cela ne remplace pas la qualité d'échange d'une activité en présentiel, cette technique permet de capter un public plus large d'un point de vue géographique et des gains de temps importants.



« C'est un bon instrument pour diffuser l'information »

Jef Vanraepenbusch, animateur de webinaire.

« L'intérêt est de pouvoir s'adresser à un auditoire situé dans des lieux différents : à Bordeaux, Montpellier ou Strasbourg. Pour le présentateur, cela peut être toutefois un peu déstabilisant car ayant moins de contacts avec le public, on ne peut pas adapter son discours en fonction des réactions. Il faut donc d'abord s'exercer, faire un test technique et avoir un bon régisseur pour gérer la présentation des écrans et jouer avec les plans. Je pense qu'il faut utiliser le webinaire à bon escient : certaines pratiques nécessitent la présence des stagiaires. Cela me semble toutefois un bon instrument pour diffuser l'information et un moyen bon marché pour faire de la formation au niveau national et européen. Il faut exploiter les bonnes pratiques, les diffuser et les disséminer. On pourrait même imaginer un programme européen de formation pour le plan 2017. »



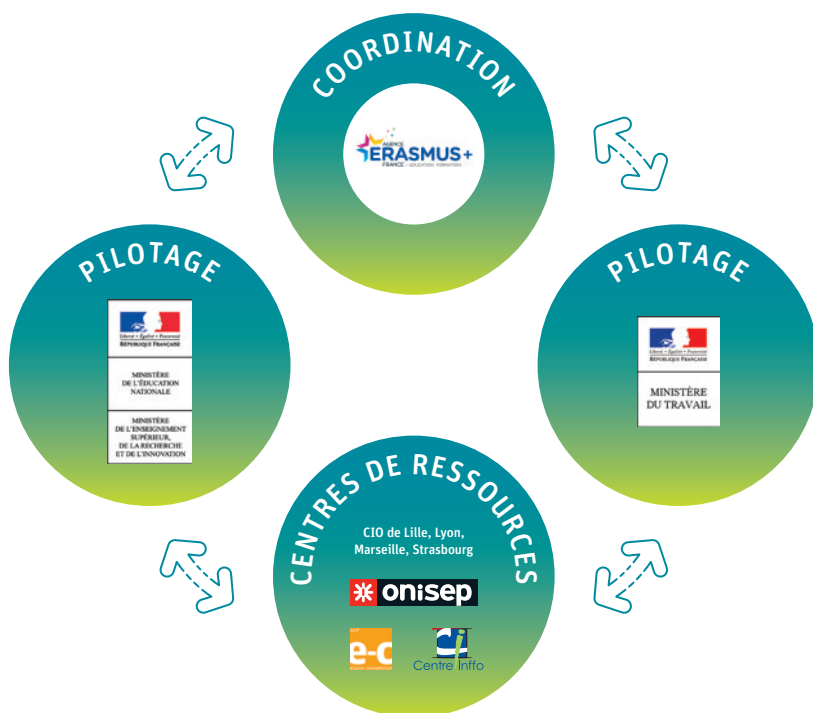
Le réseau Euroguidance pour l'orientation tout au long de la vie et la mobilité en Europe s'adresse aux professionnels de l'orientation et propose :

Un site d'information : www.euroguidance-france.org, des ressources documentaires, des modules de formation, une offre de services au bénéfice des jeunes, des étudiants, des apprentis et des adultes, des informations et des conseils sur la mobilité en Europe, la participation à des événements sur la mobilité.

PRÉSENTATION DU RÉSEAU EUROGUIDANCE FRANCE

Le réseau Euroguidance est :

- ➔ géré par l'Agence Erasmus+ France / Education Formation chargée de la mise en place en France du programme Erasmus + (volet éducation et formation). L'Agence a en charge l'animation, la coordination générale ainsi que le suivi conventionnel et financier du réseau.
- ➔ porté institutionnellement par des représentants des ministères :
 - Ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (direction générale de l'enseignement scolaire/DGESCO, direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle/DGESIP, direction des relations européennes et internationales et de la coopération/DREIC) ;
 - Ministère du Travail (délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle/DGEFP).
- ➔ composé de 7 centres de ressources : les CIO de Lille, Lyon, Marseille, Strasbourg, l'Onisep, le Carif PACA et Centre Inffo.



Principaux sigles utilisés

- APEC** : Association Pour l'Emploi des Cadres
AUP : Année Universitaire Préparatoire
BIJ : Bureaux d'Information Jeunesse
CEP : Conseil en Evolution Professionnelle
CIO : Centres d'Information et d'Orientation
CPGE : Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles
CRIJ : Centre Régional Information Jeunesse
FOQUALE : FOrmation QUALification Emploi
FUN : France Université Numérique
MLDS : Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire
MOOC : Massive Open Online Courses
OPACIF : Organismes Paritaires agréés au titre du Congé Individuel de Formation
PACES : Première Année Commune aux Etudes de la Santé
PEC : Portefeuille d'Expériences et de Compétences
PIJ : Points d'Information Jeunesse
PSAD : Plateforme de Suivi et d'Appui aux jeunes en situation de Décrochage
SCUIO : Services Communs Universitaires d'Information et d'Orientation
SOIE : Service Orientation Insertion Entreprise
SPRO : Service Public Régional de l'Orientation
STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
SUR : Semestre Universitaire de Réorientation
VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

Brochure rédigée par :
Agence Erasmus+ France / Education Formation : Laurent Lascrou
Centres de ressources Euroguidance Education : Graziana Boscato, Isabelle Dekeister, Yvan Couallier
Centres de ressources Euroguidance Emploi :
Espace Compétences CARIF PACA : Elisabeth Kunze, Régis Guillemette
Centre Inffo : Régis Roussel, Alice Vielajus, Vincent Joseph

Réalisée avec le soutien financier de la Commission européenne. Le contenu de cette publication et l'usage qui pourrait en être fait n'engagent pas la responsabilité de la Commission européenne.





euro | guidance

www.euroguidance-france.org



MINISTÈRE DU TRAVAIL

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

